



**REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTRE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE  
PROJET INTRANTS**



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**STRATEGIE DECENTRALISEE ET PARTENARIALE  
D'APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS POUR UNE  
AGRICULTURE DURABLE  
(SIAD)**

**Août 2006**

## SIGLES ET ABREVIATIONS

ACREMA	Atelier de Construction et de Réparation du Matériel Agricole
AFMA	Atelier de Fabrication du Matériel Agricole
AGR	Activité Génératrice de Revenus
ANPIP	Association Nigérienne de Promotion de l'Irrigation Privée
AREN	Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger
BCN	Banque Commerciale du Niger
BDRN	Banque de Développement de la République du Niger
BI	Boutique d'Intrants
BIA-NIGER	Banque Internationale pour l'Afrique au Niger
BINCI	Banque Islamique du Niger pour le Commerce et l'Investissement
BLU	Bande Latérale Unique
BOA	Bank Of Africa
BRS	Banque Régionale de Solidarité
BSIC	Banque Sahélo Saharienne
CA	Centrale d'Approvisionnement
CASPANI	Conseil pour l'Action des Solidarités Paysannes du Niger
CCA	Cellule Crise Alimentaire
CDARMA	Centre -Division de l'Artisanat Rural et du Matériel Agricole
CDN	Crédit du Niger
CEP	Champ Ecole Paysan
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols; Défense Restauration des Sols
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CNE	Caisse Nationale d'Épargne
CNMS	Centre National de Multiplication des Semences
CNPFPN	Coordination Nationale de la Plate forme Paysanne du Niger
CNS	Conseil National de la Statistique
CPCT	Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales
CPR	Centres de Promotion Rurale
CPT	Centres de Perfectionnement Technique
CSC-SFD	Cellule de Suivi et de Contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés
DAC/POR	Direction de l'Action Coopérative et de Promotion des Organismes Ruraux
DAP	Di Amonique Phosphore
DDDA	Direction Départementale du Développement Agricole
DLV	Direction des Laboratoires Vétérinaires
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DRDA	Direction Régionale du Développement Agricole
ECOBANK	ECOBANK Niger
EMIG	Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
EPCP	Etablissement Public à Caractère Professionnel
EPIC	Etablissement public à Caractère Industriel et Commercial
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCMN/Niya	Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger/Niya
FSB	Ferme Semencière de Base
FUBI	Fédération des Unions de Boutiques d'Intrants
ICRISAT	Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales Semi-arides
IMF	Institution de Micro -Finance
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger

INS	Institut National de la Statistique
K	Potassium
LIP	Ligne d'Intervention Prioritaire
MARP	Méthode Active de Recherche Participative
MDA	Ministère du Développement Agricole
MRA	Ministère des Ressources Animales
N	Azote
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement économique de l'Afrique
NIGETIP	Agence Nigérienne des Travaux d'Intérêt Public
ONAHA	Office National des Aménagements Hydro Agricoles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
P	Phosphore
PAFRIZ	Projet d'Appui à la Filière Riz
PANFS/CER	Plan d'Action National pour la fertilité des sols et la collecte des eaux de ruissellement
PAN-LCD/GRN	Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification et la Gestion des Ressources Naturelles
PARMEC	Projet d'Appui à la Réglementation sur les Mutuelles d'Epargne et Crédit
PCDAA	Plan Compréhensif pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PCN	Projet Céréalière National
PIB	Produit Intérieur Brut
PNT	Phosphates Naturels de Tahoua
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRN	Présidence de la République du Niger
SDR	Stratégie de Développement Rural
SFD	Système Financier Décentralisé
SIAD	Stratégie décentralisée et partenariale d'approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable
SICLA	Service des Intrants du Contrôle et de la Législation Agricole
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SIMA	Système d'Information sur les Marchés Agricoles
SONIBANK	Société Nigérienne de Banque
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSL	Société Seyni Lata
SSP	Super Simple Phosphate
UBT	Unité Bétail Tropical
UCOMA	Unité de Construction du Matériel Agricole
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCC	Union Nigérienne de Crédit et de Coopération

## TABLE DES MATIERES

RESUME	6
INTRODUCTION	8

### Première Partie : CONTEXTE GENERAL

<b>I</b>	<b>CONTEXTE NATIONAL</b>	<b>10</b>
I.1	SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	10
I.2	SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE	10
I.2.1	Agriculture pluviale et irriguée	11
I.2.2	Elevage	11
I.3	BILAN DIAGNOSTIC DE LA FILIERE INTRANTS AGRICOLES	12
I.3.1	Les acteurs	12
I.3.1.a	L'Etat et ses démembrements	12
I.3.1.b	Le Secteur Privé	12
I.3.1.c	Les Organisations des Producteurs et la Profession Agricole	13
I.3.1.d	Le Secteur Financier	13
I.3.1.e	Les ONG	13
I.3.2	Les filières	14
I.3.2.a	Filière Engrais/Fertilisants	14
I.3.2.b	Filière Semences	15
I.3.2.c	Filière Produits phytosanitaires	16
I.3.2.d	Filière intrants vétérinaires et zootecniques	17
I.3.2.e	Filière des équipements et matériels agricoles	18
I.4	LES GRANDES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	19
I.4.1	Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et Stratégie de Développement Rural (SDR)	19
I.4.2	Décentralisation	21
I.4.3	Réglementation sur les intrants	21
I.4.4	Plan d'Action National sur la Fertilité des Sols et la Collecte des Eaux de Ruissellement (PANFS/CER)	22
<b>II</b>	<b>CONTEXTE SOUS REGIONAL</b>	<b>23</b>
II.1	AU NIVEAU DE LA CEDEAO	23
II.2	AU NIVEAU DE L'UEMOA	23
II.3	RESOLUTIONS ET CONCLUSIONS DU SOMMET AFRICAIN SUR LES ENGRAIS	23

### Deuxième Partie : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SIAD

<b>I</b>	<b>OBJECTIF GENERAL</b>	<b>26</b>
<b>II</b>	<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS) ET RESULTATS ATTENDUS (RA)</b>	<b>26</b>
II.1	OBJECTIFS SPECIFIQUES	26
II.2	RESULTATS ATTENDUS	26
<b>III</b>	<b>CADRE LOGIQUE DE LA SIAD</b>	<b>35</b>

## **Troisième Partie : MISE EN ŒUVRE DE LA SIAD**

<b>I</b>	<b>CADRE DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>40</b>
I.1	CADRE INSTITUTIONNEL	40
I.2	MECANISMES DE SUIVI EVALUATION	40
I.3	MECANISMES DE FINANCE MENT	40
I.4	ROLES DES ACTEURS	41
I.5	CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE	41
<b>ANNEXES</b>		<b>46</b>
	<b>Annexe 1.-</b> Synthèse des Etudes MARP	
	<b>Annexe 2.-</b> Synthèse des Ateliers régionaux	
	<b>Annexe 3.-</b> Liste des documents et des rapports d'études consultés pour la capitalisation au niveau national	

## RESUME

*Le gouvernement du Niger a adopté en janvier 2002 le document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) ; puis en novembre 2003 le document de la Stratégie de Développement Rural (SDR).*

*La SDR permet de préciser les orientations définies par la SRP dans le secteur rural et constitue l'unique cadre de référence en matière de politique économique et sociale dans le secteur.*

*L'objectif général assigné à la SDR est directement relié à l'objectif global de la SRP: il s'agit de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% actuellement à 52% à l'horizon 2015. Cet objectif doit être atteint à travers les trois axes stratégiques de la SDR :*

- Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural.*
- Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations.*
- Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.*

*La situation du secteur rural nigérien reste préoccupante avec de nombreux défis à relever dont le redressement de la fertilité des sols. Il se fait que la problématique de l'approvisionnement en intrants est caractérisée par des contraintes non négligeables :*

- La non disponibilité des intrants en temps opportun et en tout lieu ;*
- La faiblesse des moyens financiers des importateurs privés ;*
- L'insuffisance de financement des producteurs pour l'achat des intrants ;*
- La faiblesse des moyens de l'Etat pour appuyer suffisamment l'accès des producteurs aux intrants ;*

*En dehors de la SRP et de la SDR, le pays a auparavant adopté d'autres orientations stratégiques telles que la Décentralisation et le Plan d'Action National sur la Fertilité des Sols et la Collecte des Eaux de Ruissellement (PANFS/CER.)*

*Au niveau sous-régional, La CEDEAO propose de mettre en place une stratégie de promotion des engrais, dont l'objectif général est de résoudre les principales contraintes du marché des engrais en Afrique de l'Ouest en vue d'accroître durablement la productivité agricole par une meilleure gestion de la fertilité des sols et une utilisation accrue d'engrais inorganiques dans le respect de l'environnement.*

*La stratégie régionale est basée sur 3 piliers : i) l'amélioration de l'environnement d'affaires régional pour le marché des engrais, ii) la stimulation de la demande solvable en engrais et iii) la stimulation de l'offre d'engrais. Ces 3 piliers sont complémentaires et constituent les 3 programmes de base de la stratégie.*

*Le succès de la stratégie de promotion des engrais, proposée par la CEDEAO dépendra fortement de l'engagement et de l'implication effective des Etats membres, ainsi que du secteur privé. La Stratégie a été présentée au Sommet Africain sur les Engrais du 09 au 13 juin 2006 à Abuja au Nigeria.*

*La principale résolution a déclaré que l'engrais aussi bien de source inorganique qu'organique est un **produit stratégique sans frontières**. A ce titre l'engrais doit bénéficier de traitements fiscaux particuliers et circuler librement. Parmi les principales dispositions préconisées, il faut retenir que dans l'immédiat des **subventions adéquates** doivent être accordées en faveur des agriculteurs.*

*C'est pour tenir compte de toutes ces évolutions et apporter des solutions adaptées aux difficultés que rencontre la filière des intrants que, le projet promotion de l'utilisation des intrants agricoles par les organisations des producteurs a développé plusieurs activités en direction des organisations paysannes. Il est apparu alors opportun de capitaliser l'expérience du projet à travers l'élaboration d'une Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable (SIAD).*

*L'élaboration de la SIAD a été assurée de façon participative, sur une base partenariale et décentralisée.*

*L'objectif général de la SIAD est de contribuer à l'intensification des productions agrosylvopastorales, en favorisant l'accès et l'utilisation par les producteurs d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires de qualité et à un coût compétitif.*

*Le document SIAD est organisé en trois grandes parties.*

- La première partie intitulée « Contexte général » », présente la situation générale du pays, celle du secteur agricole, le contexte sous-régional et le bilan diagnostic de la filière ;*
- La deuxième partie intitulée « Orientations générales de la SIAD », présente les objectifs, les axes stratégiques, les résultats et les actions qui en découlent ;*
- La troisième partie intitulée « Mise en œuvre de la SIAD » expose le Plan d'actions retenu pour l'opérationnalisation de la SIAD et les modalités de mise en œuvre.*

*La SIAD s'inscrit dans l'axe n°1 de la SDR : «favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural» et répond à l'objectif n°2 du sous programme3-1 qui est un dessous programmes de mise en œuvre de la SDR.*

# INTRODUCTION

Le Niger a adopté en janvier 2002 une **Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)** qui assigne au secteur rural une place centrale et un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique. Dans le secteur rural une **Stratégie de Développement Rural** a été adoptée en novembre 2003 et qui opérationnalise la SRP. Le projet intrants s'est inscrit dans cette démarche notamment à travers l'axe n°1 de la SDR en initiant l'élaboration d'une **Stratégie Décentralisée et Partenariale d'Approvisionnement en Intrants pour une Agriculture Durable (SIAD)**.

L'objectif général de la SIAD est de « *contribuer à l'intensification des productions agrosylvopastorales, en favorisant l'accès et l'utilisation par les producteurs d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires de qualité et à un coût compétitif* ». Cet objectif s'insère dans la SDR à travers l'objectif 2 du sous programme 3-1.

Trois objectifs spécifiques sont visés à travers cette stratégie :

- OS 1 - Assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif ;
- OS 2 - Créer un cadre juridique réglementaire en vue d'assurer les fonctions de contrôle et de suivi de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires ;
- OS 3 - Renforcer les capacités des organisations des producteurs

Ces trois (3) objectifs comportent sept (7) résultats attendus.

Le document de la SIAD est organisé en trois grandes parties :

- la première partie intitulée « **Contexte général** » », présente le contexte national du pays, la situation du secteur agricole et du sous secteur des filières d'intrants et le contexte sous-régional et international ;
- la deuxième partie intitulée « **Orientations générales de la SIAD** », présente les objectifs, les axes stratégiques, les résultats attendus et les actions identifiées ;
- la troisième partie intitulée « **Mise en œuvre de la SIAD** » expose les mécanismes de mise en œuvre, les mécanismes de financement et le suivi et évaluation de la stratégies.

Le coût de mise en œuvre de la SIAD s'élève à **dix milliards FCFA** (20 millions de dollars US) à l'horizon 2011.



Première Partie

CONTEXTE GENERAL

# I CONTEXTE NATIONAL

## I.1 SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Le Niger couvre une superficie de 1.267.000 km<sup>2</sup>, avec une population estimée à 11,060 millions d'habitants en 2001 [RGPH]. Selon l'évolution tendancielle du PNUD, la population est estimée à 13,1 millions d'habitants en 2003. C'est un pays enclavé qui se caractérise par : (i) un climat rigoureux; (ii) un sol pauvre en voie de dégradation et de désertification; (iii) une forte pression démographique (taux moyen annuel de croissance de la population de 3,3%); et (iv) de faibles indicateurs sociaux. Les trois quarts de la population vivent dans la partie méridionale, soit 25% de la superficie du territoire. La population rurale représente 84% de la population totale.

Avec un PIB par habitant estimé à 232 \$EU en 2003, le Niger était classé 177<sup>ème</sup> pays (classement PNUD selon l'IDH) sur les Pays couverts par le rapport. Près des deux tiers (63%) de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté et un peu plus d'un tiers (34%) est dans une situation d'extrême pauvreté. L'incidence de la pauvreté est plus élevée en milieu rural qu'en zone urbaine (66% contre 52%); les départements les plus touchés sont Tillabéri, Dosso et Maradi.

En 2003, le taux brut de scolarisation était de 38% (Rapport mondial sur le Développement humain 2005), mais avec de fortes disparités selon le milieu (75% en zone urbaine contre 24% en milieu rural) et selon le sexe (37% pour les garçons contre 25% pour les filles). Quant à l'analphabétisme, il touche 85,6% des adultes. Le taux de mortalité infantile est très élevé (274‰). Les enfants souffrent de malnutrition chronique (42%) et de malnutrition chronique sévère (20%). L'espérance de vie à la naissance n'est que de 44,4 ans (2003).

La situation du Niger est caractérisée par une faible croissance économique; sur la période 1990-1999, le taux de croissance réelle du PIB a été de l'ordre de 1,6% par an, bien inférieur au taux de croissance de la population. Il est vrai que la décennie a été marquée par une forte instabilité politique et sociale, ainsi que par la dévaluation du franc CFA en 1994.

La dynamique de l'économie nigérienne est fortement dépendante de celle de son grand voisin, le Nigeria, dix fois plus peuplé et plus riche en ressources naturelles, notamment en hydrocarbures.

Le Niger est également inséré dans une dynamique régionale impulsée par l'UEMOA depuis sa création en 1994. La mise en place du tarif extérieur commun (TEC) à partir du 1er janvier 2000 place les filières agro-alimentaires nigériennes en concurrence avec celles des autres pays de l'UEMOA.

## I.2 SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE<sup>1</sup>

Malgré les contraintes naturelles, le secteur rural occupe une place primordiale dans l'économie nationale. Sa contribution au PIB (41 %) et aux recettes d'exportation (44 %) en fait le premier secteur d'activités. En outre, il est le premier pourvoyeur d'emploi: l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques sont pratiqués par la très grande majorité des ruraux qui représentent 84% de la population totale.

L'économie rurale est caractérisée par une grande diversité de spéculations, correspondant aux potentialités du milieu des différentes régions du pays. Elle repose essentiellement sur des structures de production de type familial et des techniques traditionnelles, peu productives.

---

<sup>1</sup> Extraits du document SDR

### ***1.2.1 Agriculture pluviale et irriguée***

Les principales espèces cultivées sont les céréales (mil, sorgho, riz, fonio, maïs) et des cultures de rente (niébé, arachide, voandzou, sésame, oseille, souchet, coton).

La taille moyenne des exploitations **d'agriculture pluviale** est de 5 ha pour environ 6 actifs agricoles. Les rendements obtenus sont faibles et très fluctuants.

La faiblesse de la fertilisation, la réduction des jachères et l'extension des terres de culture par le défrichage de terres marginales favorisent le développement de l'érosion hydrique et éolienne et ne permettent plus d'assurer la reproduction de la fertilité des sols. On estime que moins de 4% de la surface d'agriculture pluviale reçoit de l'engrais: en l'an 2000, sur 20.000 tonnes d'engrais utilisées dans l'ensemble du pays, les cultures pluviales représentaient moins de la moitié.

Les **cultures irriguées** sont généralement pratiquées sur de petites superficies. Les périmètres irrigués ont par exemple été conçus pour des parcelles de 0,25 à 0,5 ha par famille. Les morcellements lors des divisions de successions renforcent l'exiguïté des parcelles, ce qui rend l'exploitation non viable au plan économique.

L'économie des zones rurales varie beaucoup d'une zone à l'autre en fonction du contexte physique, climatique ou économique. Cette variabilité peut être décrite à travers les différents systèmes agraires. On dénombre (SDR) :

- le système pastoral du nord ;
- le système de la zone de transition (zone du front des cultures) ;
- le système des plaines de l'est ;
- le système des plateaux de l'ouest ;
- les systèmes des vallées (Dallols, Goulbis, Maggia, Tarka, Komadougou, Lac Tchad, Korama, Fleuve Niger et Affluents) ;
- le système des aménagements hydro agricoles ;
- le système oasien ;
- les systèmes périurbains ;
- les réserves naturelles.

### ***1.2.2 Elevage***

L'effectif du cheptel national, estimé à plus de 7 millions d'UBT<sup>1</sup> en 2002, est composé de bovins, ovins, caprins, camelins, équins et asins. L'élevage le plus courant en milieu rural est de type extensif à semi-extensif. L'alimentation de base du cheptel provient essentiellement de l'exploitation des parcours naturels et reste tributaire de la pluviométrie. La baisse progressive de la valeur nutritive des pâturages en saison sèche entraîne des carences alimentaires. Beaucoup de troupeaux migrent alors vers les zones agricoles, situées plus au sud. Réciproquement, la zone pastorale constitue le refuge du cheptel de la zone agricole, pendant l'hivernage. L'augmentation du cheptel conduit progressivement à des contraintes d'accès au fourrage et donc une compétition accrue entre éleveurs, d'une part, et agriculteurs et éleveurs, d'autre part. La santé animale est un sujet de préoccupation, malgré l'amorce de la privatisation de la profession vétérinaire.

---

<sup>1</sup> Unité Bétail Tropical

## I.3 BILAN DIAGNOSTIC DE LA FILIERE INTRANTS AGRICOLES

### I.3.1 *Les acteurs*

#### I.3.1.a L'Etat et ses démembrements

Les principaux départements concernés sont les ministères chargés de l'Agriculture, des Ressources animales, des Finances, du commerce et des mines. Plus particulièrement, les ministères chargés de l'agriculture et des ressources animales sont impliqués à travers les directions suivantes :

- la Direction des Cultures Vivrières (DCV) ;
- la Direction des Cultures de Rente (DCR) ;
- la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) ;
- la Direction de la législation (DL);
- la Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organisations Rurales (DAC/POR) ;
- la Direction de la Santé Animale ;
- la Direction de la Production Animale.

Les services déconcentrés des ministères sont également impliqués directement dans la mise en œuvre de la SIAD ainsi que certains projets sous tutelle et services rattachés comme la Centrale d'Approvisionnement (CA), l'Atelier de Fabrication de Matériel Agricole (AFMA), le LABOCEL, l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) et l'Institut Pratique de Développement Rural (IPDR/Kollo).

Le Projet Intrants (GCP/NER/041/BEL) a d'ores et déjà engagé des discussions avec plusieurs Projets et leurs Bailleurs de Fonds, dans le sens du développement d'un partenariat pour l'élaboration et ultérieurement la mise en œuvre de la SIAD. A cet égard, le Projet Intrants a joué un rôle précurseur avec la structuration des réseaux d'OP, en introduisant le crédit warranté et les Boutiques d'Intrants (BI).

Participent également à la mise en œuvre de la SIAD, l'Institut International de Recherche sur les Cultures des Zones Tropicales Semi-arides (ICRISAT) et le Centre Régional de Formation et d'Application en Agrométéorologie et Hydrologie Opérationnelle pour les Pays du Sahel (AGRHYMET) et certaines institutions de formation comme la Faculté d'Agronomie de l'Université de Niamey et le Centre Régional d'Enseignement Spécialisé en Agronomie (CRESA).

#### I.3.1.b Le Secteur Privé

Le commerce des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est largement dominé par les activités informelles qui se développent au détriment d'activités modernes. Les entreprises modernes intervenant dans le secteur sont pour la plupart de petite taille, de type personnel ou familial.

Le nombre des opérateurs privés spécialisés dans le secteur des intrants et exerçant régulièrement est limité. Beaucoup de détenteurs d'agréments, notamment pour la distribution des produits phytosanitaires, ne sont actifs que de manière opportuniste, pour répondre à des appels d'offres de l'Etat ou des projets.

Les importations du secteur formel transitent en général par les ports de Cotonou (Bénin), Lomé (Togo) Accra et Tamale (Ghana) et Abidjan (Cote d'Ivoire), alors que le secteur informel s'approvisionne principalement à partir du Nigeria.

### *1.3.1.c Les Organisations des Producteurs et la Profession Agricole*

Les organisations de producteurs ne sont, à ce jour, pas régies par une loi spécifique. Deux ordonnances sont actuellement en vigueur: l'Ordonnance 96-067/PRN/MAG/EL du 9 novembre 1996 et son décret d'application n°0430/PRN/MAG/EL sur les coopératives des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, de l'artisanat, de la pêche, etc. ; l'Ordonnance 96-024 du 30 mai 1996 et son décret d'application n°96-416/PRN/MEF/P qui régit les coopératives d'épargne et de crédit.

En 2003, le nombre de coopératives régies par l'ordonnance 96-067 était estimé à plus de 11.000, dont plus de 9.000 regroupées au sein de 224 Unions, 31 Fédérations et de plusieurs collectifs (Coordination Nationale de la Plate forme Paysanne du Niger (CNPFPN), Conseil pour Action et la Solidarité Paysanne (CASPANI), Confédération Nationale des Coopératives (CONACOOOP) etc. La mise en place du réseau des Chambres d'Agriculture (Ordonnance 2000-15 du 21 août 2000 et son décret d'application N°2001-105/PRN/MDR du 18 mai 2001) est définitivement engagée avec l'installation des Chambres régionales d'Agriculture et la mise en place du Bureau National en juillet 2006.

Plusieurs OP s'investissent maintenant dans l'appui à leurs membres en vue de trouver une solution au problème d'approvisionnement en intrants, par la création de boutiques d'intrants, l'organisation de commandes groupées et la recherche de partenaires techniques et financiers. C'est le cas notamment de MOORIBEN, FCMN/Niya, FUBI, SA'A, AREN, CASPANI, ANPIP, FUCOPRI....

### *1.3.1.d Le Secteur Financier*

Le réseau bancaire compte actuellement 9 banques commerciales<sup>1</sup> et 2 établissements financiers spécialisés<sup>2</sup>, sans prendre en compte les services financiers liés au réseau postal. Au total le réseau bancaire nigérien dessert seulement 10 localités, ce qui laisse une très large majorité de la population hors de portée de tout service bancaire. Le taux global de bancarisation est de l'ordre de 0,3% de la population adulte (sans prendre en compte les services financiers liés au réseau postal).

Le secteur de la micro finance nigérienne est très jeune et en phase de croissance et de consolidation. En décembre 2003 (dernières données publiées) le secteur nigérien de la micro finance comptait plus de 300 « points de service » dans le pays, parmi lesquels 129 seulement sont enregistrés par la Cellule de Suivi et de Contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés (CSC-SFD). A ces 129, s'ajouteraient une centaine de points de distribution de «micro crédits » du Programme Spécial du Président de la République et plus de 60 points d'application de « volets crédits » de Projets de développement.

### *1.3.1.e Les ONG*

Plusieurs ONG développent des initiatives en vue de promouvoir la demande d'intrants, mais elles sont peu nombreuses à travailler dans la recherche de solutions au problème d'approvisionnement en intrants.

- 
1. <sup>1</sup> Société Nigérienne de Banque (SONIBANK)
  2. Banque Internationale pour L'Afrique au Niger (BIA)
  3. ECOBANK Niger (ECOBANK)
  4. Bank Of Africa Niger (BOA Niger)
  5. Banque Commerciale du Niger (BCN)
  6. Banque Islamique du Niger pour le Commerce et l'Investissement (BINCI)
  7. Banque Sahélo Saharienne (BSIC Niger)
  8. Banque Régionale de Solidarité
  9. Banque Atlantic

1. <sup>2</sup> Crédit du Niger (CDN)
2. Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales (CPCT)

## **I.3.2 Les filières**

### **I.3.2.a Filière Engrais/Fertilisants**

La majeure partie des sols du Niger utilisés en agriculture pluviale ont une fertilité naturelle limitée. Ce sont des sols ferrugineux tropicaux et des sols bruns sub-arides avec 80 à 90% de teneur en sable, 1% à 8% en argile et un taux de limon de 2 à 6%. Ce sont des sols généralement acides (pH variant entre 4,5 à 7), pauvres en matière organique (0,15 à 0,7%), carencés en phosphore (0,4 à 3,4 mg pour 100g) et en azote.

Les ressources en biomasse du Niger sont insuffisantes et le système traditionnel basé sur la jachère et le transfert de fertilité des pâturages vers les terres cultivées tend disparaître, même si les résidus de récolte, les fumiers et le compost constituent encore, et de loin, la première source d'approvisionnement de l'agriculture en éléments fertilisants.

Le Niger dispose par ailleurs d'importants gisements de phosphates ( $P_2O_5$ ):

- le gisement de la Tapoa (région de Tillabéri), dont les réserves totales s'élèvent à 1.254 millions de tonnes de phosphates dont 207 millions de tonnes prouvées à 23% de  $P_2O_5$ , est le plus important actuellement connu en Afrique occidentale ;
- le gisement de Annakeur/Gawaye (région de Tahoua) : les modules disponibles ont été évalués à 7.300.000 tonnes environ sur une superficie de 65 km<sup>2</sup>. L'exploitation artisanale des phosphates de Tahoua a commencé en 1975 sous forme de travaux communautaires, puis l'ONAREM a pris le relais à partir de 1978, avec l'installation d'une unité de concassage broyage, à proximité de la ville de Tahoua, en vue de la production de l'engrais phosphaté en poudre.

Il y a peu d'informations sur les quantités de fumure organique utilisées par les paysans. Nombreux sont les agriculteurs qui apportent du fumier sur le sorgho, le niébé ou le mil. La quantité moyenne serait d'environ 1,6 t/ha, apportée par le passage ou le parage des animaux. Ces quantités ne couvrent que partiellement les exportations des cultures. Le maintien de la teneur en MO de l'ordre de 0,6% dans les sols nécessiterait<sup>1</sup> des quantités d'apports de l'ordre de 2 t/ha, ce qui fait apparaître un déficit moyen de 0,4 t/ha de MO.

La consommation d'engrais minéraux au Niger est extrêmement faible en moyenne, elle est de l'ordre de 20.000 t sur 5,35 millions d'hectares soit 4,3 kg par hectare cultivé et par an. Cette consommation est surtout réservée aux cultures irriguées et aux cultures pluviales de rente comme le souchet. Selon la FAO<sup>2</sup>, le pourcentage des agriculteurs qui utilisent des engrais est le plus fort pour les cultures maraîchères (oignon 80%, légumes divers 84%); il est moindre sur les autres cultures irriguées (maïs et sorgho irrigué 35%, riz 60%, coton 50%); il est faible en culture pluviale (mil 1%, sorgho 5%, niébé 3%) à l'exception du souchet (100%). La rentabilité de l'engrais sur ces différentes cultures permettrait d'expliquer ces pratiques.

On estime les importations d'engrais entre 15.000 et 25.000 tonnes selon les années auxquelles il faut ajouter les dons (5.000 tonnes en 2004) soit une consommation de 20.000 à 30.000 tonnes sur 5,35 millions d'hectares, soit 3,7 à 5,6kg/ha. Les engrais ternaires (15-15-15 et 20-10-10) représentent de loin la plus grande part de la consommation, suivis de l'urée et des engrais phosphatés.

L'approvisionnement en engrais se fait à travers la Centrale d'Approvisionnement (CA) et ses structures décentralisées, les Boutiques d'Intrants et les Privés. Les études MARP ont fait ressortir la prédominance des commerçants privés dans l'approvisionnement des producteurs en engrais. En même temps, les producteurs se plaignent de la mauvaise qualité des engrais fournis par ces derniers. C'est pour cela que les producteurs diversifient leurs sources d'approvisionnement. Les interventions de la CA ont tendance à rester stables voire à régresser ces dernières années, dans un contexte de

---

<sup>1</sup> Faculté d'agronomie de Niamey

<sup>2</sup> FAO/CP «République du Niger. Etude des fertilisants du sol. Rapport principal»

libéralisation de l'économie. Néanmoins, son volume d'activités a nettement augmenté depuis 2000 où il atteint 10.840 tonnes.

Dans ce contexte, il est important de poursuivre les actions initiées par le projet intrants notamment le relèvement de la fertilité des sols par le renforcement des capacités des BI à s'approvisionner en engrais et assigner à la Centrale un rôle régulateur vis-à-vis au moment des flambée des prix.

### *1.3.2.b Filière Semences*

Le secteur semencier du Niger a connu deux phases dans son évolution :

Une première phase au cours de laquelle le secteur public assurait en partie la production et la commercialisation des semences améliorées. Au cours de cette période, l'action des services publics se faisait à travers le Projet Céréaliier National (PCN) autour des instruments suivants :

- le comité national des semences (CNS) ;
- les comités régionaux de semences (CRS) ;
- les comités sous régionaux de semences (CSRS) ;
- le service semencier national (SN) ;
- l'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (INRAN) ;
- les structures d'encadrement, de vulgarisation et de diffusion.

L'organisation de la production se faisait à travers cinq (5) centres semenciers de 60 ha chacun, équipés d'infrastructures, doté d'une capacité de conditionnement de 8 tonnes/jour et de stockage de 1.000 tonnes. Ces centres sont situés dans les régions de Tillabéri, Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder. La Direction de l'Agriculture a sous sa tutelle une ferme semencière de base et un laboratoire national de semences.

Dans ce schéma, l'INRAN fournit les semences de pré base qui sont multipliées à la ferme semencière de base de Lossa avant d'être envoyées dans les centres semenciers régionaux. Les quantités moyennes de semences M1 et M2 produites étaient de 215 tonnes/an, toutes espèces confondues. La production de M3 est assurée par des multiplicateurs de semences sous contrat ; elle variait entre 500 et 1.000 tonnes pour des besoins estimés à 30.000 tonnes à l'époque.

De nombreuses contraintes ont freiné le développement de la filière et conduit à l'arrêt des activités du PCN notamment :

- la non fonctionnalité de la structure de contrôle et de certification de semences ;
- la réticence des paysans aux semences proposées (qualité et prix) ;
- l'insuffisance des ressources humaines au niveau de la recherche tant en nombre qu'en qualification ;
- la non maîtrise des techniques de marketing pour la promotion des semences ;
- le régime pluviométrique aléatoire.

Actuellement, la production et l'approvisionnement en semences de mil, sorgho, arachide et niébé se poursuivent avec le même dispositif, renforcé par un réseau de producteurs privés. On peut noter :

- la disparition totale des semences dans les sites situés de la frange nord de la zone agricole ;
- une très faible intervention des services agricoles et de l'INRAN, uniquement sur le niébé; ceci implique une faible utilisation des semences améliorées, dont les prix sont estimés trop élevés par les producteurs ;
- la non implication des banques céréalières dans le dispositif d'approvisionnement en semences ;
- la prédominance de l'auto-approvisionnement (100% des cas) et de l'achat sur les marchés locaux ; ceci a une incidence directe sur la qualité des semences utilisées qui sont des tout-venant ou des produits d'une sélection massale opérée par les producteurs ;
- un rôle de plus en plus important des BI.

L'approvisionnement en semences potagères est essentiellement assuré par le secteur privé et dans une moindre mesure par les BI. Les producteurs se plaignent beaucoup de la mauvaise qualité ainsi que du prix qu'ils jugent trop élevé.

### *1.3.2.c Filière Produits phytosanitaires*

Le contexte de la protection des cultures se caractérise le désengagement progressif des bailleurs de fond. L'arrêté N° 15 du 15 mars 2000 définit les modalités d'intervention des services publics. L'Etat assure la protection des cultures vivrières et la lutte contre les grands fléaux (acridiens, oiseaux granivores). Les producteurs prennent en charge la protection phytosanitaire des cultures de rente et participent à la lutte contre les foyers localisés d'infestations sur les cultures vivrières, à travers les fiches d'opérations des collectivités par l'achat de produits et appareils ainsi qu'à la formation des brigadiers. En moyenne, 250.000 hectares de cultures sont protégés chaque année.

Afin de promouvoir le secteur privé, l'Etat s'est désengagé de la fonction approvisionnement/vente des pesticides et a favorisé l'émergence d'un réseau de distributeurs agréés, regroupé au sein d'une association ADIPHYTO-Niger. Au 31 août 2006, 193 agréments ont été accordés.

Les enquêtes menées sur cette filière ont montré que :

- seule une dizaine de distributeurs sont véritablement opérationnels, certains s'étant convertis à d'autres activités (télé centre, vente de matériaux de construction, commerce de plastiques, etc.) ;
- la plupart des distributeurs agréés se comportent comme des commissionnaires. Ils cherchent des marchés auprès de la DPV, des projets, ONG et collectivités. Ils ne disposent ni du personnel qualifié pour conduire des opérations de traitement, ni des appareils de traitement et équipements de protection adéquat et suffisant ;
- les produits et matériels de traitement phytosanitaires sont souvent trop chers et inaccessibles, les distributeurs agréés étant concentrés dans les centres urbains et dans les zones de grande production maraîchère ;
- les brigades phytosanitaires villageoises sont souvent mal équipées, manquent de formation et ont peu conscience des risques que présentent les traitements chimiques pour la santé humaine et l'environnement ;
- les produits commercialisés sont souvent de mauvaise qualité, ne répondant pas à la Réglementation nationale (Ordonnance 96- 008 du 21 mars 1996 et son Décret d'application N° 96-68/PCSN/MDR/H/E du 21 mars 1996) et à la Réglementation commune du CILSS ;
- malgré le contrôle effectué au niveau des 14 postes de contrôle phytosanitaire frontaliers et à l'aéroport de Niamey, beaucoup de produits entrent frauduleusement au Niger par voiture, pirogue, vélo, moto et à dos d'animaux du fait de la perméabilité des frontières ;
- les biopesticides et les méthodes alternatives de lutte sont peu connus du grand public, même si l'on note l'utilisation surtout en lutte antiacridienne du Green Muscle et l'utilisation des extraits aqueux de plantes, de nombreuses préparations à base de savon, de gasoil, d'huile ou de végétaux sur une gamme variée d'ennemis de cultures, principalement en maraîchage et contre les ravageurs du niébé ;
- l'utilisation des fongicides pour la protection des semences reste faible.

Dans ce contexte, il est important de mettre en place un mécanisme de contrôle de la qualité des produits et trouver une alternative à la lutte chimique, économiquement supportable par les producteurs et respectueuse de l'environnement.



#### *1.3.2.d Filière intrants vétérinaires et zootechniques*

##### ➤ LES VACCINS

Les vaccins contre les principales maladies des ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins et camelins) sont produits par le Labocel. En 2004, la production nationale a été de 3.236.450 doses de vaccins. Il convient d'ajouter que le seul client du Labocel reste le MRA, qui achète le vaccin à 35 F la dose, revendue par les mandataires à 100 F et ce, depuis 7 ans. Dans des conditions optimales de vaccination, la production nationale ne couvrirait que 4,5% des besoins.

La faible couverture vaccinale signifie que les éleveurs n'en font pas suffisamment usage. Mais, un marché potentiel existe bel et bien ; il est donc évident que la solution à l'utilisation des vaccins doit être recherchée ailleurs que dans la simple disponibilité du produit. En effet, outre le prix de la vaccination qui, souvent, devient assez élevée pour l'éleveur détenteur d'effectifs importants, il se trouve, aux dires des uns et des autres, que les opérations sont souvent faites de manière négligée, les vaccins étant largement sous dosés. L'utilisation du vaccin exige en effet une compétence technique et seuls les agents qualifiés sont chargés de son utilisation. Cependant, du fait notamment du nombre limité des agents, l'on constate aujourd'hui une utilisation anarchique des vaccins injectables par beaucoup d'éleveurs ou des auxiliaires d'élevage, sans tenir compte des conditions d'hygiène, de la posologie, des conditions de conservation des produits : les conséquences sont évidemment catastrophiques : manque de protection, perte de temps et d'argent, risques de création de souches résistantes.

Les vaccins aviaires sont importés en totalité de pays tiers par trois (3) grandes pharmacies vétérinaires privées et 2 dépôts.

##### ➤ LES MÉDICAMENTS

Il n'y a pas de production nationale de médicaments vétérinaires. Depuis 1995, l'importation et la distribution des médicaments à usage vétérinaire sont régies par ***l'Arrêté n°210/MAGEL/DEIA du 13/7/95*** déterminant les conditions d'exploitation à titre privé de pharmacies et dépôts des médicaments vétérinaires. Ce texte a été complété par le ***titre X de la Loi cadre relative à l'élevage en date du 31/06/2004*** portant sur la réglementation pharmaceutique vétérinaire.

Malgré les autorisations pour l'ouverture de 74 dépôts vétérinaires, douze (12) salles de soins vétérinaires, sept (7) cabinets et cliniques vétérinaires et onze (11) pharmacies vétérinaires, la distribution des médicaments est peu développée car il n'existe pas de système de distribution de proximité, toutes ces infrastructures étant localisées dans les villes et les villages. Toutefois, dans le cadre du Programme Spécial du Président de la République, il a été construit au cours de la deuxième phase (2003-2005) 46 cases de santé vétérinaires. Ces infrastructures installées dans les zones pastorales, pourront une fois équipées et mises en service, améliorer la situation zoo sanitaire.

Plusieurs associations d'éleveurs assurent également la distribution de produits d'usage simple comme les comprimés, et sous un encadrement technique vétérinaire, de l'ensemble des médicaments.

Les médicaments les plus fréquemment vendus par les pharmacies agréées sont les trypanocides. Cette vente est globalement (plus de 90%) orientée vers les pays voisins (Nigeria, Bénin, Togo, Mali et Burkina Faso) par le biais des commerçants.

##### ➤ LES INTRANTS ZOOTECHNIQUES

Il existe au Niger un véritable potentiel de production d'aliments « bétail ». Si toutes les unités travaillaient à plein rendement, l'on pourrait disposer d'une quantité estimée à 47.340 T d'aliment « bétail » compte non tenu de la production de la RINI, des résidus des récoltes (fanés de niébé et d'arachide, chaume du mil tiges de sorgho,..). En cas de déficit fourrager important, les besoins sont couverts grâce à l'importation de graines de coton, de tourteaux de coton et son de blé.

Il n'y a pas de réseau organisé de distribution à l'échelle du territoire, en dehors des unités agro-industrielles qui écoulent leurs produits sur place, il n'existe pas de lieu spécial à la vente des « aliments » pour le bétail et les vendeurs eux-mêmes ne sont pas spécialisés en la matière.

Au niveau des associations pourtant, il existe une organisation relativement efficace, c'est ainsi que le CAPAN et l'AREN ont créé respectivement 47 banques mixtes céréales/aliments «bétail » (BAB) pour le CAPAN : et 63 banques aliments bétail pour l'AREN.

La filière a été totalement privatisée, mais elle souffre d'un certain nombre de maux notamment :

- l'insuffisance de surface financière de ses professionnels ;
- l'inexistence d'un véritable réseau de vulgarisation et de distribution ;
- l'insuffisance de formation des acteurs informels ;
- leur méconnaissance des effets dus à l'utilisation des intrants ;
- l'absence d'un système de suivi évaluation de l'utilisation des intrants.

#### *1.3.2.e Filière des équipements et matériels agricoles*

Dans le domaine de la production et de la distribution des équipements et matériels agricoles, la situation se caractérise aujourd'hui par :

- la réduction de l'appui de l'Etat aux ateliers de fabrication/réparation (UCOMA, ACREMA, CDARMA) qui fonctionnent largement en deçà de leurs capacités, malgré des efforts de reconversion (fabrication de gabions, meubles...) ;
- le développement d'un circuit de fabrication/réparation de matériels et équipements agricoles par des artisans privés ;
- la volonté des pouvoirs publics de moderniser l'agriculture et la promotion de la mécanisation.

## I.4 LES GRANDES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

### I.4.1 *Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et Stratégie de Développement Rural (SDR)*

Face à la situation de dégradation des conditions de vie des populations, le Gouvernement du Niger a adopté une **Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)** en janvier 2002. La SRP a pour objectif principal de réduire de moitié le nombre de pauvre d'ici 2015.

Afin d'atteindre un tel objectif, les axes stratégiques majeurs suivant ont été notamment identifiés :

- *Créer un cadre macro économique stable, condition de croissance durable*
- *Développer les secteurs productifs et assurer la sécurité alimentaire.*
- *Développer les services sociaux de base pour un accès des plus démunis aux services de santé, d'éducation et d'eau potable.*
- *Renforcer les capacités humaines et institutionnelles : bonne gouvernance, décentralisation et renforcement de l'Etat de droit.*

Dans le but de préciser les orientations de la **SRP** et de lui conférer un contenu encore plus opérationnel concernant le milieu rural, le gouvernement a adopté une Stratégie de Développement Rural (SDR) en 2003. L'objectif général assigné à la SDR est de « **Réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% actuellement, à 52% en 2015** ». **Pour y parvenir cette stratégie met l'accent sur « l'amélioration de la sécurité alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles ».**

Cet objectif général a été décliné en trois (3) axes stratégiques, à savoir :

**Axe1** : *favoriser l'accès des producteurs ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural ;*

**Axe 2** : *prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations ;*

**Axe 3** : *renforcer les capacités des institutions et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur.*

Sept principes d'intervention doivent guider les interventions dans la SDR ; Ce sont :

- Inscription dans le processus de décentralisation
- Promotion de l'initiative privée et responsabilisation des bénéficiaires
- Équité entre les bénéficiaires de l'action publique
- Bonne gouvernance de l'action publique
- Engagement à long terme de tous les partenaires
- Prise en compte de l'intégration régionale et des engagements internationaux
- Adaptation régulière de la SDR en fonction des échecs et succès rencontrés

Pour la mise en œuvre de la SDR, le gouvernement a choisi l'approche programme. Ainsi, 14 programmes ont été définis dont 10 programmes structurants et 4 programmes sectoriels prioritaires.

#### Les Programmes structurants :

- Ils constituent la déclinaison opérationnelle intégrale de la politique nationale de développement rural ;
- Ils doivent inclure l'intégralité des attributions des ministères du secteur ainsi que les actions contribuant à la SDR mis en œuvre par d'autres institutions publiques ;

- Ils forment un ensemble étroitement imbriqué, interdépendant et homogène. Ils interagissent entre eux selon le principe de la complémentarité ;
- Ils s'inscrivent dans une perspective à moyen/long terme. Ils regroupent les missions régaliennes et permanentes de l'Etat (législation et réglementation, élaboration des politiques, mission de contrôle et d'encadrement...);
- Ils seront pilotés par les ministères techniques qui animeront un cadre de concertation spécifique à chaque programme réunissant l'ensemble des partenaires intéressés. Chaque objectif spécifique, et le budget correspondant, sera confié à un maître d'œuvre particulier (direction technique, ...);
- Ils s'imposent aux programmes prioritaires.

#### Les Programmes prioritaires :

- Ils constituent un regroupement d'actions, extraites des programmes structurants (elles n'y seront plus inscrites que pour mémoire et ne seront pas prise en compte dans le budget du programme), et mises en synergie pour permettre l'atteinte de résultats rapides dans un domaine considéré comme prioritaire ;
- Ils traduisent la détermination de l'Etat de s'engager dans une démarche volontariste et sur des objectifs précis et concrets ;
- Ils mettront en œuvre des investissements importants, et s'inscriront dans une perspective de court/moyen terme ;
- Ils sont mis en œuvre par un responsable unique de type administration de mission, autonome d'un point de vue budgétaire, agissant en partenariat avec les autres institutions publiques (contrat de maîtrise d'œuvre déléguée).

Certains programmes sont scindés en sous programmes. Le programme 3 : « organisations professionnelles et structuration des filières » est de ceux-ci, il vise à renforcer la structuration et les capacités des opérateurs des différentes filières dans une logique de promotion de la production et des exportations.

C'est dans ce programme que la SIAD s'inscrit notamment dans le sous programme 3.1 : « cadres de concertation interprofessionnels ».

Au Niger, les structures à caractère interprofessionnel par grande filière ASP sont embryonnaires. Leur développement fut impulsé à partir de 2001 avec l'appui de bailleurs de fonds internationaux, notamment la Banque mondiale. Bien que ne bénéficiant pas d'une reconnaissance juridique formelle, quelques initiatives de mise en place de cadres de concertation entre acteurs d'une même filière existent, aussi bien pour répondre aux préoccupations de sécurité alimentaire que d'accès aux marchés. Les filières concernées par ces cadres de concertations sont pour l'instant les céréales (à travers les bourses), la gomme arabique, l'oignon, l'arachide et les filières animales. Le Niger s'insère logiquement dans les politiques et les dynamiques de promotion des acteurs et des produits ASP qui visent à offrir un cadre de facilitation des échanges aux niveaux sous-régional (UEMOA, CEDEAO) et international (Accords ACP-UE, APEI, AGOA).

Autant le développement des organisations de producteurs s'inscrit dans une politique nationale, autant le Niger ne dispose pas aujourd'hui d'une stratégie officielle en matière de développement des interprofessions et de promotion des cadres de concertation. Les initiatives existantes dans ce domaine sont à mettre au crédit des associations elles-mêmes, des projets et acteurs de la société civile.

Les interprofessions ont un rôle important à jouer dans l'élaboration des stratégies des grandes filières agro-sylvo-pastorales ; en même temps que la stratégie d'approvisionnement en intrants.

---

<sup>1</sup> Accords de Partenariat et d'Echanges, qui succéderont à partir de 2008 aux accords ACP-UE

## ***1.4.2 Décentralisation***

A la faveur de la stabilité retrouvée et de l'ancrage de plus en plus effectif de la démocratie, le Niger s'est résolument engagé dans un processus de décentralisation administrative. Dans ce cadre, les dernières élections locales de juillet 2004 ouvrent une ère nouvelle de gouvernance à la base, des affaires publiques et des ressources naturelles.

La loi 2001-023 du 10 août 2001 crée les circonscriptions administratives et collectivités territoriales. Les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes créées, sont déterminés par la loi 2002-012 du 11 juin 2002. Enfin, la loi 2002-013 porte transfert de compétences à ces collectivités territoriales.

Le pays est ainsi subdivisé en huit (8) régions (Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder), quatre (4) Communautés Urbaines (Villes de Niamey, Maradi, Tahoua et Zinder); trente six départements et 265 Communes dont 52 urbaines et 213 rurales.

## ***1.4.3 Réglementation sur les intrants***

Les textes législatifs et réglementaires du commerce général en relation avec le contrôle des importations d'intrants sont les suivants :

- l'arrêté n°028/MPE/DCE du 16 août 1990 portant création du guichet unique auprès de la Chambre de Commerce qui consacre la levée des feuillets d'enregistrement statistiques pour toutes opérations de commerce extérieurs concerna les marchandises à l'exception de celles dispensées par arrêté du Ministre en charge des finances.
- le décret n°96-021/PCSN/MF/P du 12 février 1996 portant institution d'un programme d'inspection et de vérification des importations au Niger stipule dans son article 1<sup>er</sup> que les importations au Niger doivent préalablement aux opérations d'embarquement faire l'objet d'une inspection en particulier de la qualité, par une société de contrôle spécialisée mandatée par l'Etat.
- L'arrêté interministériel n°0184/PFP/MCA/T/T du 10 juin 1996 stipule le contrôle peut se faire soit préalablement à l'embarquement ou aux bureaux de douane retenus dans le cadre dans le cadre du mandat de la société de contrôle.
- La circulaire n°001/MC/IDCE/SIER du 11 novembre 1996 précise les conditions d'application du dispositif réglementaire correspondant à l'inspection dont plus précisément, la liste des marchandises dispensées (les intrants ne figurent pas sur la liste), le seuil de valeur FOB de 2.000.000 FCFA exigible, et les formalités y afférentes en liaison avec COTECNA qui est la société de contrôle attitrée.

Cette réglementation fait obligation de contrôle de qualité aux importateurs installés au Niger et aux fournisseurs, vendeurs ou producteurs étrangers et représente seulement une garantie limitée de conformité pour les intrants. En général les importations d'intrants en l'occurrence les engrais et les pesticides ne font pas l'objet d'analyse laboratoire exigée par les bureaux de douanes.

Le cadre juridique général manque d'organisation. Les textes législatifs et réglementaires ne sont pas assemblés sous la forme de registres périodiquement mis à jour pour en faciliter l'utilisation et les améliorations.

- Réglementation sur les semences

D'une manière générale, l'importation, la circulation et la distribution des semences et plants n'est pas réglementée pour le respect des normes de qualité à l'exception de la réglementation générale

régissant le commerce, et du contrôle phytosanitaire instauré par la loi sur la protection des végétaux (Ordonnance n° 96-008 du 21 mars 1996) dont l'application pratique se limite aux plants et à quelques rares cas d'importation de grosses quantités de semences.

Il n'existe pas de cadre formel, institutionnalisant le contrôle et la certification des productions de semences en dehors du circuit formel des institutions publiques.

- Réglementation sur les produits phytosanitaires

Par Ordonnance 96- 008 du 21 mars 1996 et son Décret d'application N° 96-68/PCSN/MDR/H/E du 21 mars 1996, le Niger dispose d'une Réglementation Phytosanitaire. Le Niger a adopté également la réglementation phytosanitaire commune du CILSS et a ratifié les Conventions de Rotterdam et de Stockholm sur les produits chimiques dangereux.

- Réglementation sur les engrais

La réglementation en matière d'importation des engrais se limite à celles du commerce extérieur, et à la fiscalité. Les produits, leurs normes d'utilisation, et les modalités de contrôle n'ont pas fait l'objet de textes réglementaires. Pourtant les incidences d'une mauvaise utilisation d'engrais sur l'environnement sont très préjudiciables à la qualité des sols et à la préservation du potentiel productif.

L'homologation des produits et des formules d'engrais, la définition des normes d'utilisation en fonction de leurs impacts sur la qualité des sols devrait faire l'objet d'une législation.

#### ***1.4.4 Plan d'Action National sur la Fertilité des Sols et la Collecte des Eaux de Ruissellement (PANFS/CER)***

Le Niger dispose d'un plan d'action sur la fertilité des sols (PANFS) dont l'objectif général est d'aider les organisations paysannes et les communautés rurales à restaurer et gérer la fertilité de leurs sols afin de pratiquer une agriculture rentable et durable. Les objectifs spécifiques poursuivis par le Plan d'action sont de :

- promouvoir les technologies appropriées au maintien du potentiel productif des sols;
- mettre en place une politique de gestion de la fertilité des sols, s'inscrivant dans une optique globale de développement durable;
- promouvoir la formation des agriculteurs, des responsables professionnels et des cadres;
- créer simultanément les conditions d'un marché favorable aux débouchés des produits agricoles et aux approvisionnements en intrants, notamment les fertilisants du sol.

Le plan prévoit la mise en œuvre des actions pilotes de gestion de la fertilité des sols, l'appui aux institutions nationales, le renforcement du secteur privé des intrants, et le soutien aux organisations rurales.

## II CONTEXTE SOUS REGIONAL

### II.1 AU NIVEAU DE LA CEDEAO

Dans l'ensemble de 16 pays membres de la CEDEAO, le secteur agricole occupe une place prépondérante dans les économies nationales ; il représente 35% du PIB régional et 65% de la population active. Pourtant, ce secteur est caractérisé par une faible productivité de la majorité des exploitations agricoles et une intensification limitée à quelques cultures commerciales d'exportation. Outre l'insécurité alimentaire, le faible niveau de productivité de l'agriculture régionale ne permet pas d'accroître les revenus agricoles et de diminuer la pauvreté en milieu rural. Les éléments nutritifs des sols, exportés par les cultures, ne sont pas remplacés par des apports suffisants en nutriments, conduisant à un appauvrissement des sols.

Durant les 40 dernières années, le faible développement de la production agricole en Afrique s'est principalement fait par un accroissement des superficies cultivées et non par une intensification. Aussi, la consommation des engrais en Afrique de l'Ouest est-elle l'une des plus faible au monde : seuls 9 kg/ha/an de nutriments sont appliqués dans l'espace CEDEAO contre une consommation moyenne mondiale de 100.8 kg/ha/an en 2002. La FAO estime que les taux d'application moyenne d'éléments fertilisants doivent croître de 9 kg/ha/an à 23 kg/ha/an d'ici 2015.

La CEDEAO propose de mettre en place une stratégie de promotion des engrais, dont l'objectif général est de résoudre les principales contraintes du marché des engrais en Afrique de l'Ouest en vue d'accroître durablement la productivité agricole par une meilleure gestion de la fertilité des sols et une utilisation accrue d'engrais inorganiques dans le respect de l'environnement. La stratégie régionale est basée sur 3 piliers : i) l'amélioration de l'environnement d'affaires régional pour le marché des engrais, ii) la stimulation de la demande solvable en engrais et iii) la stimulation de l'offre d'engrais. Ces 3 piliers sont complémentaires et constituent les 3 programmes de base de la stratégie.

### II.2 AU NIVEAU DE L'UEMOA

Malgré l'adoption d'un Tarif Extérieur Commun dans l'espace UEMOA, le marché régional est caractérisé par une disparité entre les régimes fiscaux appliqués aux engrais par les Etats. Cette hétérogénéité est à la source de détournements d'usage (y compris entre pays) et ne contribue pas à stimuler la demande d'engrais sur les cultures ne bénéficiant pas d'engrais défiscalisés. Par ailleurs, le secteur des engrais ne dispose actuellement d'aucune réglementation, y compris en ce qui concerne le contrôle de qualité, du lieu d'importation ou fabrication jusqu'au lieu de vente au détail. Cela favorise les fraudes, les contrefaçons et le manque de professionnalisme des distributeurs. Quelques initiatives de réglementation sont cependant en cours dans certains pays. Enfin, les taxes non officielles perçues au niveau des nombreux barrages routiers lors du transport de l'engrais ont un impact significatif sur le prix de vente de l'engrais et doivent pouvoir être éliminées pour permettre la libre circulation des marchandises prévue au sein de l'espace CEDEAO.

La stratégie de promotion des engrais, proposée par la CEDEAO en collaboration avec l'UEMOA, se veut suffisamment audacieuse et réaliste à la fois pour obtenir des résultats concrets qui permettent d'atteindre les objectifs de croissance agricole fixés par le PCDA. Son succès dépendra fortement de l'engagement et de l'implication effective des Etats membres, ainsi que du secteur privé.

### II.3 RESOLUTIONS ET CONCLUSIONS DU SOMMET AFRICAIN SUR LES ENGRAIS

Face aux multiples contraintes auxquelles les paysans africains sont confrontés notamment la faible productivité des sols et les difficultés d'accès aux engrais de qualité, le Sommet Africain sur les engrais a pour objectif de déclencher une révolution verte en Afrique qui à court terme va juguler les

problèmes d'insécurité alimentaire des populations et à long terme éradiquer la pauvreté grâce à une utilisation plus importante de fertilisants.

Le PGDAAA/NEPAD, cadre de relance de la croissance agricole, a fixé l'objectif de croissance de la production agricole de l'Afrique à 6% par an. Le Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), a quant à lui, retenu un objectif de croissance économique annuel pour l'Afrique de 7%.

Pour atteindre ces objectifs et réduire la faim sur le continent, le Sommet a décidé de résoudre d'abord le problème de restauration de la fertilité des sols.

Le Sommet a conclu sur la mise en œuvre de mesures urgentes et audacieuses et a reconnu que :

- la révolution verte est une solution au problème de pauvreté par la réalisation de la sécurité alimentaire ;
- l'utilisation des engrais est primordiale pour réaliser la Révolution Verte Africaine face à la croissance rapide de la population ;
- la majorité des agriculteurs en Afrique sont pauvres et n'ont quasiment pas accès aux engrais
- il est urgent de mettre en œuvre un programme d'investissement stratégique en vue d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'engrais.

La résolution a déclaré que l'engrais aussi bien de source inorganique qu'organique est un produit stratégique sans frontières. A ce titre l'engrais doit bénéficier de traitements fiscaux particuliers et circuler librement.

Les Etats membres de l'Union Africaine ont pris l'engagement à faire augmenter la consommation d'engrais de 8 kg d'éléments nutritifs par hectare actuellement à au moins 50 Kg/ha d'ici 2015. A cet effet ils ont décidé de prendre les mesures adéquates pour la réalisation des actions prioritaires suivantes :

- réduire les coûts des fertilisants aux niveaux national et régional grâce à des réglementations pour la détaxation des engrais d'ici mi-2007;
- améliorer l'accès des agriculteurs aux engrais par le développement des réseaux des distributeurs d'intrants et ceux de communautés locales;
- dans l'immédiat des **subventions adéquates** doivent être accordées en faveur des agriculteurs;
- mettre en œuvre des mesures immédiates pour accélérer l'investissement en infrastructures, en particulier les infrastructures de transport, les incitations fiscales et le renforcement des capacités des organisations paysannes;
- améliorer l'accès au financement des distributeurs d'engrais grâce au développement du crédit;
- établir des centres régionaux d'achat et de distribution d'engrais avant fin 2007 pour réaliser des économies d'échelle et faciliter le contrôle de qualité;
- mettre en exploitation les ressources en matières premières considérables (phosphates naturels, gaz naturels et pétrole) pour la production des engrais en Afrique au niveau local/régional.
- développer un mécanisme africain de financement pour le développement du secteur des engrais : La Banque Africaine de Développement (BAD), la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et la Commission de l'Union Africaine (CTJA) sont chargées de l'établissement de ce mécanisme d'ici 2007.

Les Communautés Economiques Régionales, les Banques Régionales de développement et les Partenaires au Développement sont appelés à soutenir de façon adéquate ces différentes initiatives.



## Deuxième Partie

### ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SIAD

# I OBJECTIF GENERAL

*L'objectif général de la SIAD est de contribuer à l'intensification des productions agrosylvopastorales, en favorisant l'accès et l'utilisation par les producteurs d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires de qualité et à un coût compétitif.*

## II OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS) ET RESULTATS ATTENDUS (RA)

### II.1 OBJECTIFS SPECIFIQUES

Trois objectifs spécifiques sont visés à travers cette stratégie :

- OS 1 - Assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif
- OS 2 - Créer un cadre juridique réglementaire en vue d'assurer les fonctions de contrôle et de suivi de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires
- OS 3 - Renforcer les capacités des organisations des producteurs

### II.2 RESULTATS ATTENDUS

#### **Objectif spécifique N° 1 :**

Trois résultats attendus sont identifiés pour cet objectif :

#### **RA 1.1: Une production nationale compétitive d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est promue**

Il s'agit de valoriser les potentialités nationales en vue de produire localement certains intrants (phosphates naturels, semences, vaccins, produits phytosanitaires alternatifs, matériels et équipements).

Concernant les **engrais**, le Niger se situe en deçà de la moyenne africaine (23 kg/ha) et de la CEDEA (9kg/ha) avec une consommation estimée à 1kg d'engrais par hectare de terre cultivable. C'est pour combler ce retard que le Niger a souscrit à la décision prise par les Etats Membres de l'Union Africaine qui s'engagent à augmenter le niveau d'utilisation d'engrais de la moyenne annuelle de 8 kg d'éléments nutritifs par hectare à au moins 50 kg par ha d'ici 2015. Le Niger a également souscrit à la déclaration du Sommet d'Abuja sur les engrais pour une révolution verte en Afrique (13 juin 2006) ainsi qu'à la stratégie de promotion des engrais, proposée par la CEDEAO en collaboration avec l'UEMOA dont le succès dépendra fortement de l'engagement et de l'implication effective des Etats membres, ainsi que du secteur privé.

Le Niger dispose d'importants gisements de phosphates dont il est important de promouvoir l'utilisation et le traitement. Les phosphates naturels dont l'intérêt est reconnu par la recherche agronomique pourraient en effet aider à résoudre le problème le plus important que présentent les sols

du Niger, c'est-à-dire la carence en phosphore. Les activités suivantes seront développées dans ce sens :

- dans un premier temps, la création d'unités semi industrielles de traitement du PNT
- à moyen terme, la création d'une usine de fabrication d'engrais concentré comme le SSP<sup>1</sup>.

La création d'une unité de fabrication de fertilisants biologiques BIOPOST est une autre activité à retenir dans le cadre de la SIAD.

Au niveau des **semences**, l'expérience du Projet Céréaliier National (PCN) s'est traduite par :

- des résultats marginaux au niveau de la recherche
- des coûts exorbitants de la production en régie
- un faible taux d'adoption de semences produites malgré leurs prix fortement subventionnés
- un faible dynamisme des structures coopératives.

Dans ce contexte, l'on assiste aujourd'hui à une dégradation de la pureté variétale des semences utilisées par les producteurs, une détérioration du capital génétique, et par voie de conséquence une diminution de la productivité et des revenus de ménages ruraux dont la majorité vit sous le seuil de pauvreté. Dans les zones à risques pluviométriques élevés et où les populations sont pourtant les plus démunies, les déficits céréaliiers chroniques entraînent souvent la consommation des réserves de semences.

Cependant, la récente évolution de facteurs positifs tels que : la structuration des OP, la présence d'un réseau en extension de près de 300 Boutiques d'Intrants, la communication (radio Rurale, téléphonie, Internet), le développement de la pratique des cultures de contre-saison dans les endroits les plus reculés constituent de facteurs qui rendent la multiplication décentralisée de semences beaucoup plus aisée.

Ainsi, la stratégie de production nationale décentralisée de semences sera notamment fondée sur la possibilité de produire des semences en contre saison, ce qui offre un délais entre l'observation d'une crise et les besoins. Ce mode de production présente des garanties de qualité (moins de maladie, pas de croisements) et permettent un renouvellement lors des interventions d'urgence avec une multiplication aux 3 niveaux (Recherche, CNMS, BI/OP).

Dans le domaine de la **protection des cultures**, les produits et matériels de traitement phytosanitaires sont souvent trop chers, inaccessibles aux petits producteurs. (les distributeurs privés sont concentrés dans les centres urbains). Les services agricoles et plusieurs projets ont vulgarisé une gamme variée de produits alternatifs (huile de neem, jus de tabac, jus de piment....) qui ont fait preuve d'une certaine efficacité et ont enregistré des taux d'adoption appréciables.

Dans le cadre de la SIAD, il s'agit de passer d'une fabrication artisanale à une production semi-industrielle de certains produits alternatifs plus accessibles aux producteurs.

Quant aux **médicaments vétérinaires**, malgré l'importance et la qualité de son cheptel, le Niger ne dispose d'aucune capacité propre de production de produits antiparasitaires pour faire face au polyparasitisme interne notamment, comprenant différentes sortes de strongles, de paramphistomes, de

---

<sup>1</sup> En effet, le SSP, contrairement aux super triple et au DAP contient encore du Calcium et du Soufre (éléments de haute qualité essentiels aux légumineuses (niébé, arachide). Il est produit par l'attaque de PNT par de l'acide sulfurique. Tandis que le super et la DAP sont produits pour concentrer le produit vers les seuls éléments que la législation oblige de mentionner (N, P et K) au détriment des autres. Or, le SSP est apprécié au Niger entre autres par les producteurs d'arachide. Mais il est cher à importer (peu concentré d'où des coûts relativement élevés sur les transports) et il perd ainsi son avantage comparatif du fait qu'il est relativement cher s'il est importé. Par contre il ne serait pas cher à produire sur place car les usines d'uranium fabriquent de l'acide sulfurique à partir d'importation (bon marché) de soufre. On pourrait donc facilement fabriquer du SSP qui est de bonne qualité mais prohibitif s'il fallait l'importer.

schistosomes, de douves et de cestodes des petits ruminants, qui occasionnent des pertes économiques très importantes. Il doit de ce fait importer la totalité des produits dont il a besoin, ce qui représente une autre saignée pour son économie.

Actuellement le Niger est considéré indemne de peste bovine et il se prépare à obtenir le statut de pays indemne d'infection à l'horizon 2010. Le contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine a été obtenu sur le plan de son extension géographique, grâce aux efforts de vaccination : les foyers identifiés sont maîtrisés sur place. Les maladies hydro pseudo telluriques (charbons, pasteurellose) sont limitées à certaines zones. Pour toutes ces maladies, le Niger dispose de capacités de production de vaccins. La fabrication sur place des produits génériques (prioritairement les antiparasitaires internes) est une option qui doit être envisagée dans le cadre de la SIAD.

Pour la production **d'aliments bétail et d'intrants zootechniques**, il existe environ une douzaine d'unités de fabrication d'aliments pour bétail avec une capacité installée d'environ 50.000 tonnes/an. Cependant, quelques unes sont à l'arrêt et la plupart tournent en dessous de la capacité optimale.

Sachant que la production de graines de coton est étroitement liée à celle du coton fibre et la production du tourteau d'arachide à celle de l'arachide coque, des efforts sont à entreprendre par les pouvoirs publics.

Dans le domaine de la production et de la distribution des **équipements et matériels agricoles**, les ateliers sont confrontés à une réduction de l'appui de l'Etat et fonctionnent aujourd'hui largement en deçà de leurs capacités, malgré des efforts de reconversion (fabrication de gabions, de meubles...).

Dans cette optique, les efforts à entreprendre dans le cadre de la SIAD pourraient être réparties comme suit :

*Atelier AFMA (Niamey) et Unité de montage de Maradi :*

L'atelier de Niamey assurera le montage des tracteurs et des motoculteurs livrés en pièces détachées ; il assurera également la formation d'un noyau de techniciens de niveau moyen. Dans un souci de décentralisation, l'unité de montage de Maradi sera renforcée et étoffée en personnel.

*Ateliers UCOMA, ACREMA, CDARMA :* Ils seront équipés afin d'assurer l'entretien/réparation des tracteurs livrés dans les régions, tout en continuant à diversifier leurs prestations. Afin d'assurer une meilleure couverture du pays, et promouvoir la traction animale dans des régions où elle n'est pas suffisamment développée, la création de deux autres ateliers pourrait être envisagée à Diffa et Agadez. Ils doivent en plus avoir un rôle de formation des artisans privés et des forgerons.

### **RA 1.2 : Un cadre concurrentiel d'importation régulière d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est créé**

L'Etat intervient sur le marché des engrais à travers la Centrale d'Approvisionnement. Les prix pratiqués sont uniformes sur tout le pays grâce à un système de péréquation et de subvention. La qualité et le prix de l'engrais fourni par la CA sont bien appréciés par les producteurs qui déplorent cependant une livraison souvent tardive.

L'Etat intervient également pour fournir des semences aux producteurs des zones touchées par les aléas climatiques ou ayant subi les attaques des ennemis des cultures. Il procède également à la prise en charge des produits phytosanitaires destinés aux interventions contre les ennemis des cultures vivrières et les ravageurs migrants.

Mais depuis la crise économique et financière des années 1980 et du fait de la réduction des marges de manœuvre de l'Etat en matière de financement des secteurs productifs, l'intervention publique dans le secteur rural a évolué. Les changements intervenus se sont notamment traduits par la libéralisation du commerce et des prix des produits agricoles et des intrants, la réduction progressive des subventions

au secteur, la définition d'une nouvelle politique de crédit, l'encouragement à l'exportation et aux initiatives privées, la privatisation, la restructuration ou la liquidation de certaines entreprises publiques.

Le nombre des opérateurs privés spécialisés dans le secteur des intrants et exerçant régulièrement est limité. Ainsi, beaucoup de détenteurs d'agréments pour la distribution des produits phytosanitaires ou d'autorisations d'ouvertures de pharmacies et de dépôts de produits vétérinaires ne sont actifs que de manière opportuniste, pour répondre à des appels d'offres de l'Etat ou des projets. Le secteur a donc besoin d'être assaini afin d'encourager la professionnalisation et la spécialisation des opérateurs privés et faire place aux acteurs associatifs.

Il existe aussi plusieurs organisations faitières (unions, fédérations...), mais la plupart d'entre elles n'ont pas une capacité suffisante et ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour leur permettre d'avoir un impact significatif dans le filière des intrants.

Face à cette situation, les réseaux d'importation et de distribution des engrais restent toujours dominés par la CA, qui constitue un moyen d'intervention de l'Etat sur le prix grâce à un système de péréquation et de subvention.

La principale contrainte à l'importation est le manque de liquidités ou fonds de garantie pour couvrir les importations à travers les crédits documentaires. A cette contrainte s'ajoutent l'éloignement des ports, l'absence de contrôle de qualité, le nombre élevé des importateurs, en l'absence d'achats groupés, ne permet pas de bénéficier d'économies d'échelle.

Parmi les contraintes liées à la distribution on peut citer le manque de liquidité des paysans et des commerçants intermédiaires et l'insuffisance du crédit agricole.

Dans le cadre de la SIAD, il s'agit de prendre dorénavant des dispositions pour rester dans le cadre de la libéralisation du système économique national, éviter les positions dominantes, encourager les initiatives privées.

Il est donc important que les conditions d'une libre concurrence sur le marché national des intrants soient créées :

- Dans le domaine des semences, les procédures d'acquisition par l'Etat et les projets doivent tenir compte de la production locale et décentralisée réalisée par de nombreux producteurs, en coopératives ou non et souvent encadrés par les services de l'agriculture.
- Concernant en particulier l'approvisionnement et la distribution des engrais, les autorités politiques, tout comme les acteurs privés et associatifs reconnaissent les limites du mode actuel d'intervention de l'Etat à travers la Centrale d'Approvisionnement. Plusieurs options peuvent être envisagées, en vue d'améliorer les conditions de son intervention. En raison du caractère stratégique des engrais (principal intrant commercialisé par la CA) et de l'absence d'un secteur privé fort, une approche prudente et progressive devrait être privilégiée :

- ✓ Dans une première phase qui pourrait durer trois ans, la CA resterait un instrument de l'Etat avec un rôle d'approvisionnement et de stabilisation des prix, l'Etat s'engageant à sécuriser une disponibilité de 10.000 tonnes maximum (dons, achats sur fonds propres, crédit fournisseur, caution bancaire etc) afin de faire face à d'éventuelles ruptures de stocks ou une flambée spéculative des prix. Au cours de cette première phase, la gestion de la filière engrais sera organisée dans le cadre d'un partenariat interprofessionnel qui devra permettre l'implication de tous les acteurs qui y interviennent, c'est-à-dire l'Etat, la profession agricole, le secteur privé des importateurs, distributeurs et transporteurs, le secteur financier, les ONG et projets, les bailleurs de fonds. Le rôle de chacun sera défini dans cette organisation et cogestion. Les mécanismes de concertation, de coordination et de prise de décision devront être précisés dans le cadre de comités paritaires à instituer à différents niveaux (national, régional et départemental) ;

- ✓ Dans une seconde phase, ce montage peut évoluer avec un désengagement progressif de l'Etat et une plus forte responsabilisation des OP et du secteur privé et une évolution du statut de la CA vers celui d'une société d'économie mixte.

Au cours de ces deux phases de restructuration de la CA, un niveau adéquat de subvention sera appliqué pour encourager l'utilisation des engrais et relever le niveau de consommation nationale, conformément à la déclaration du Sommet d'Abuja sur les engrais (Juin 2006).

Tout en renforçant les circuits d'importation des intrants, il faudra mettre à la disposition des producteurs des circuits de distribution de proximité qui répondent à des demandes groupées ou diffuses. Depuis un certain nombre d'années, les Fédérations de producteurs, appuyés par les partenaires techniques et financiers (dont la FAO), ont mis en place des Boutiques d'intrants permettant à de nombreux petits producteurs aux moyens limités d'accéder aux intrants et à des services de proximité.

Un réseau s'en est développé et compte aujourd'hui près de 300 BI réparties sur les 8 régions du pays. Le concept de boutiques d'intrants est maintenant largement adopté et relayé par de nombreuses fédérations de producteurs. Le terme de « boutique d'intrants » a été délibérément choisi afin d'explicitier la différence radicale qui existe avec le concept de « banques d'intrants » :

Dans les BI, les intrants sont vendus au comptant ; à l'inverse, des banques d'intrants pratiquent très souvent la vente à crédit, ce qui s'est toujours traduit par une érosion rapide et définitive du fonds de roulement. De même,

Par ailleurs, les banques d'intrants sont spécialisées dans la vente d'une gamme très limitée d'intrants (un à deux intrants) tandis que les BI actuelles proposent une gamme plus diversifiée de services de proximité à prix compétitifs tels que :

- la vente d'intrants agricoles (engrais, semences, pesticides, produits vétérinaires et zootechniques);
- la location de matériel agricole (appareils de traitement phytosanitaire, houes, brouettes, charrettes, moto-pompes, etc.) ;
- les traitements phytosanitaires en rapport avec des brigadiers formés et agréés par les services techniques ;
- la multiplication et la vente de semences améliorées ;
- la vaccination de la volaille : en rapport avec les agents des services de l'élevage
- la vulgarisation agricole et la promotion de certains produits, sous forme de démonstrations, et de Champs École Paysans (CEP) en relation avec la recherche ;
- l'évaluation des besoins en début de campagne et le groupage des commandes d'intrants (économies d'échelle);

Les Boutiques d'Intrants sont donc des entreprises à caractère économique permettant d'offrir des services de proximité. Elles sont appelées à jouer un rôle primordial dans le cadre de la mise en œuvre de la SIAD si leur couverture est améliorée et renforcée surtout en zone d'élevage où la couverture est insuffisante.

En première estimation, 500 BI supplémentaires sont nécessaires. A terme, environ 1.000 BI réparties dans le pays en fonction des potentialités de production devraient pouvoir satisfaire la demande diffuse.

### **RA 1.3 : L'accès régulier aux services financiers pour tous les acteurs des filières des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est assuré**

Il s'agit de faire face au manque ou à l'insuffisance des ressources financières pour les activités de production, d'importation, de commercialisation et de distribution des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires.

Les activités d'importation et de distribution des intrants sont actuellement réalisées par plusieurs catégories d'opérateurs :

- l'Etat : notamment à travers ses structures ;
- le secteur formel : composé de quelques petites entreprises spécialisées dans les intrants agricoles ou vétérinaires; mais ne travaillant que sur commandes fermes ;
- le secteur informel : dominées par des commerçants généralement analphabètes et utilisant peu ou pas les services bancaires ;
- le secteur associatif : fédérations, unions de producteurs, boutiques d'intrants présentes surtout dans la distribution.

Les besoins de financement ainsi que les modalités d'intervention seront évidemment différents selon les acteurs. Dans tous les cas, la volonté politique de l'Etat sera déterminante pour :

- limiter son intervention directe et favoriser les activités du secteur privé et associatif ;
- privilégier les opérateurs du secteur formel ou associatif dans ses transactions ;
- négocier des lignes de crédits et des garanties bancaires auprès de ses partenaires techniques et financiers ;
- encourager les institutions bancaires à accorder plus de facilités aux opérateurs (crédits documentaires, découverts..) dans le respect des règles prudentielles ;
- encourager le secteur informel à se formaliser : formation, information, mesures de défiscalisation et/ou détaxation.

Pour les ruraux, les besoins financiers de leurs activités sont importants et variés ; or, depuis le début des années 90, le monde rural s'est trouvé pratiquement privé de système bancaire formel à la suite de l'échec et des faillites successives des systèmes centralisés de crédit agricole, qui n'ont pas été relayés par les banques privées. L'appui au développement de systèmes financiers décentralisés devra permettre de répondre à ces besoins, de faciliter la mobilisation de l'épargne rurale et de rétablir la confiance avec les utilisateurs. Le renforcement du tissu économique en milieu rural nécessite également d'inciter les banques commerciales à développer leur offre de services en direction des entrepreneurs ruraux.

Dans le cadre de la SIAD, il s'agit d'une part d'encourager les banques commerciales à participer au financement des activités de production et d'autre institutionnaliser la technique de warrantage comme forme de crédit en vue d'éviter le bradage des productions au moment des récoltes et permettre au producteur même le plus pauvre de participer au financement des intrants pour la campagne suivante.

### **Objectif spécifique N° 2**

Un résultat est attendu à travers cet objectif spécifique :

#### **RA2.1 : La réglementation en matière de production, d'importation, de commercialisation et d'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est élaborée/ révisée et diffusée**

Il est important que l'Etat puisse légiférer sur l'importation, l'exportation et la distribution de tous les intrants, comme cela a déjà commencé en ce qui concerne les pesticides. Il s'agit donc de procéder à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires et à mettre en place des mécanismes de contrôle appropriés.

En fonction de la réglementation adoptée et des institutions concernées, les mécanismes de contrôles doivent être mis en application. Sans préjuger de ce que sera cette réglementation dans son ensemble, il apparaît important de commencer par instaurer des mécanismes aussi simples que possible et peu coûteux.

Il est important d'établir clairement des normes appropriées pour la filière des intrants. Cependant, dans un but pédagogique et de création d'un environnement technique et économique favorable, il est judicieux de procéder avec des méthodes participatives et incitatives autant qu'avec des méthodes réglementaires et de sanction. Il est bon que, d'une part, un code de bonne conduite accompagné d'actions de formation soit diffusé afin de professionnaliser les acteurs, en particulier sur les aspects de reconnaissance de la qualité des produits. Les expériences menées concernant la qualité des engrais devront être poursuivies et étendues à tous les intrants (produits phytosanitaires, produits vétérinaires, intrants zootechniques, matériels et équipements agricoles). Elle doit également être élargie au respect des normes. Dans ce sens, les mesures suivantes devront être prises assez rapidement :

Les boutiques d'intrants qui livrent des engrais, des pesticides, des produits vétérinaires, doivent être agréées par les services compétents de l'agriculture et de l'élevage avec l'objectif de leur apporter un appui-conseil plutôt que d'exercer un contrôle restrictif.

Pour le contrôle de la qualité des intrants, il existe au niveau des frontières et de l'aéroport de Niamey, les 14 contrôleurs phytosanitaires qui exercent un contrôle sur les importations et le transit des produits phytosanitaires pour juger de leur conformité avec la Réglementation en vigueur au Niger et la Réglementation commune aux Etats du CILSS. Cependant, pour les engrais et les autres intrants, aucun contrôle de qualité n'est effectué.

Les responsables des postes de contrôle phytosanitaire pourraient être formés pour au contrôle préliminaire des engrais et au prélèvement des échantillons qui seraient envoyés dans un laboratoire agréé (INRAN, Lanspex, DLV, ICRISAT). Cette procédure permettrait de réduire les importations de produits de mauvaise qualité.

Comme mentionné plus haut, ce genre de contrôle devrait aller de pair avec l'émergence d'importateurs reconnus pour leur professionnalisme par des labels et des codes de bonne conduite. Cette mesure sera complétée par la création de nouveaux postes de contrôle phytosanitaire (PCP) au niveau des frontières. L'ensemble des PCP devra être équipé de matériel de travail adéquat.

### **Objectif spécifique N° 3 :**

Il est important que l'Etat et ses partenaires techniques et financiers apportent un appui conséquent aux efforts d'organisation, de structuration et de formation des OP qui doivent garder leur autonomie en vue de la défense des intérêts des producteurs.

Trois résultats attendus ont été identifiés au niveau de cet objectif spécifique.

#### **RA 3.1 : La participation et la coordination institutionnelle entre tous les acteurs (niveaux national, régional, local) sont renforcées**

Pour participer aux grandes décisions et surtout aux cadres de concertations, il est capital que les OP s'organisent depuis le niveau local jusqu'au niveau national à travers des faîtières (Unions, fédérations, confédérations...). Cette structuration interne des OP sera renforcée et complétée par la mise en place de comités paritaires à tous les niveaux.



Parmi les facteurs importants concourant à la faible performance du secteur rural, on a noté une faible implication des populations rurales dans les mécanismes de prise de décisions et leur mise en oeuvre. Les populations rurales, peu instruites et peu formées, ont un faible accès à l'information et d'assez faibles capacités d'organisation pour la gestion de ce secteur. Le renforcement des organisations de producteurs doit permettre d'accroître les capacités des acteurs ruraux de diagnostic, de formulation de proposition, de négociation et de mise en oeuvre des actions. Dans le domaine de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants, il s'agira d'identifier et d'aider à la consolidation de structures de base, porteuses de projets et non de susciter la création de d'organisations opportunistes à la recherche de financements.

Par ailleurs, le regroupement de plusieurs structures de base pour créer une organisation faîtière est autorisé par l'ordonnance N° **96-067 du 9 novembre 1996 portant Régime des Coopératives Rurales** qui stipule « Les coopératives, ayant un même objet social ou des objets similaires, sont libres de se constituer en unions, fédérations, confédérations ou toutes autres formes de regroupement au sein de tout cadre national retenu par elles comme pertinent » (article 14).

Il existe en effet actuellement plusieurs organisations faîtières (unions, fédérations, collectifs, ...), mais la plupart d'entre elles n'ont pas une solidité suffisante pour être sujet de crédit ou pour disposer de fonds de roulement propres suffisamment conséquents. C'est pourquoi il faut continuer à les accompagner et étendre l'expérience à de nouvelles fédérations et unions en cherchant à les consolider progressivement et à les doter prudemment de fonds de roulement.

Dans le cadre de la SIAD, il y a lieu de mettre l'accent sur *l'entreprise associative à caractère économique* qui, en développant les capacités organisationnelles des producteurs à une échelle significative dans les domaines clés comme l'approvisionnement et la commercialisation et comme le crédit, leur permet de se positionner par rapport au marché et par suite, parce qu'ils ont acquis un pouvoir économique, de se positionner « professionnellement » par rapport à l'Etat.

De même il est important que les différentes OP faîtières s'organisent et forment un Comité paritaire de concertation regroupant l'ensemble des acteurs des filières des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires (Etat, OP, Opérateurs privés). Il est proposé que ce comité soit composé de 50 % de producteurs et 50% des autres acteurs, à savoir : l'Etat et le secteur privé. Il pourrait être une structure autonome et sans tutelle administrative, logée au sein de la chambre d'Agriculture et ayant deux niveaux (national et régional). Son financement sera assuré grâce à des subventions et des contributions des structures membres.

### **RA 3.2 : La mise au point des technologies performantes et adaptées et leur utilisation/adoption par les producteurs sont développées**

Tout en poursuivant la structuration des OP, il faut aussi mettre en place un système de formation et d'appui/conseil à tous les niveaux. C'est tout un ensemble de techniques de vulgarisation, souvent complémentaires, qui doit être mis en oeuvre, en vue d'aider les producteurs à améliorer et à conserver la fertilité des sols, la qualité et la performance des semences et augmenter la productivité agricole et animale de manière durable et sans risque.

L'accent doit être mis sur certaines méthodes nouvelles et complémentaires laissant plus d'initiative aux producteurs. C'est le cas des champs-écoles paysans qui ont montré leur efficacité dans de nombreux domaines.

Les démonstrations en milieu paysan, dont la technique est bien maîtrisée par les services de recherche et de vulgarisation, devraient être poursuivies chaque fois que de besoin. Ces démonstrations ont le mérite d'être bon marché et d'obtenir des résultats validés à grande échelle mais induisent un taux d'adoption relativement limitée. En plus de ces démonstrations, des méthodes nouvelles, laissant plus d'initiative aux producteurs, doivent être introduites.

Le rôle des démonstrations est reconnu mais limité à certains aspects tandis que certaines méthodes nouvelles et complémentaires laissant plus d'initiative aux producteurs, doivent être introduites. C'est le cas des champs-écoles paysans qui ont montré leur efficacité dans de nombreux domaines.

Les centres de services de proximité aux agriculteurs devront permettre la conjonction, au même endroit, de plusieurs services tels que : la BI, la radio rurale, l'IMF et la formation/vulgarisation. Ils seront gérés en particulier, mais pas exclusivement par les organisations paysannes qui, pour cela, doivent recevoir un appui important et coordonné. Ces services doivent être mis en place en tenant compte des structures existantes actuellement mais aussi de celles qui devraient se mettre en place plus ou moins rapidement dans le cadre de la décentralisation, de la déconcentration des services publics et de la création des Chambres d'Agriculture.

Au-delà des activités de vulgarisation, l'activité de recherche devra être développée et replacée dans un contexte plus global qui inclue des thèmes sur l'utilisation de la matière organique, la CES/DRS, l'agroforesterie, l'association agriculture élevage, etc. Ces activités de recherche développement doivent associer aussi bien les centres nationaux, que les centres régionaux et internationaux de recherche et doivent intéresser les professionnels des circuits de distribution qui peuvent contribuer à la diffusion des résultats obtenus.

### **RA 3.3 : Les systèmes d'information sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires sont renforcés**

Les différents acteurs de la filière des intrants sont concernés par le développement des moyens de communication de proximité. Les producteurs et les opérateurs économiques des filières ont besoin d'information pour la prise de décision : information technique (en particulier sur l'utilisation raisonnée et rationnelle des intrants), économique (entre autres sur la disponibilité des intrants à proximité, leur qualité, leur prix, etc.), organisationnelle (situation de l'approvisionnement fourni par leurs organisations en particulier), financière (disponibilité de crédit, taux d'intérêts, etc.).

La mise en œuvre de la SIAD doit permettre dans un premier temps, la collecte, le traitement et la diffusion de l'information sur les intrants. Cette tâche pourrait être assurée par un observatoire et à terme, confiés aux Chambres d'Agriculture. Le montage de cet observatoire et de toute l'infrastructure de communication qui doit être mise en place devra mobiliser les contributions de tous les acteurs dans un large partenariat interprofessionnel.

Il est important, pour faire parvenir cet ensemble d'informations aux producteurs, de développer des moyens de communication de proximité. Les radios rurales permettent de diffuser les données relatives à leur entourage immédiat (marchés locaux ou régionaux) mais aussi à leur environnement économique plus large (marchés nationaux et internationaux). D'autres moyens de communication peuvent être utilisés pour transmettre les informations aux producteurs : SMS, Internet, BLU, Plaquettes, Posters...

### III CADRE LOGIQUE DE LA SIAD

Description sommaire	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de Vérification	Suppositions importantes	
<p><b>Objectif Général :</b> Contribuer à l'intensification des productions agrosylvopastorales, en favorisant l'accès et l'utilisation par les producteurs d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires de qualité et à un coût compétitif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'utilisation des intrants agricoles par rapport aux besoins</li> <li>- % des superficies fertilisées</li> <li>- Part du Budget consacré à l'approvisionnement en intrants</li> </ul>	<p>Rapport services techniques et résultats d'enquêtes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Ressources financières et humaines disponibles et suffisantes</li> <li>-Contribution des Opérateurs de filières</li> </ul>	
<p><b>Objectif Spécifique 1 : Assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif</b></p>				
<p><b>RA 1.1 : Une production nationale compétitive d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est promue</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A.1.1.1 Création d'unité semi industrielle de traitement du PNT</li> <li>A.1.1.2 Création d'une usine de fabrication d'engrais concentré</li> <li>A.1.1.3 Création d'une unité de fabrication de fertilisants biologiques BIOPOST</li> <li>A 1.1.4 Construction d'une unité de fabrication de médicaments zoo vétérinaires génériques</li> <li>A 1.1.5 Développement des capacités de production des vaccins aviaires au niveau de la Direction des Laboratoires Vétérinaires (DLV)</li> <li>A 1.1.56 Relance des activités des Unités d'Aliments Bétail (UAB)</li> <li>A 1.1.7 Augmentation de la production des unités privées d'UAB</li> <li>A 1.1.8 Construction d'une unité de fabrication de produits de traitement phytosanitaire alternatif</li> <li>A 1.1.9 Construction d'une usine de montage de tracteurs agricoles</li> <li>A 1.1.10 Approvisionnement régulier des producteurs en pièces détachées</li> <li>A 1.1.11 Formation de techniciens compétents et fourniture de services après vente</li> <li>A 1.1.12 Augmentation des capacités de production et de stockage de semences de base et de niveau M1, M2 et M3</li> <li>A 1.1.13 Identification et formation des multiplicateurs privés de semences et au niveau des OP de base</li> <li>A 1.1.14 Formation des producteurs sur la qualité des intrants et les principes d'établissement des contrats de commandes d'intrants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume d'engrais produits</li> <li>- Pourcentage de la production nationale par rapport à la consommation s</li> <li>- Volume de semences produites</li> <li>- Volume de médicaments vétérinaires génériques produits</li> <li>- Quantité de vaccins aviaires produits</li> <li>- Volume d'aliment bétail et d'intrants zootechniques produits</li> <li>- Volume de produits de traitement phytosanitaire alternatif produits</li> <li>- Nbre de tracteurs agricoles importés et montés</li> <li>- Nbre de tracteurs agricoles diffusés et utilisés par région</li> <li>- Nbre de motoculteurs importés et montés</li> <li>- Nbre de motoculteurs diffusés et utilisés par région</li> <li>- Nbre de techniciens formés par région</li> <li>- Nbre de producteurs formés sur la qualité des intrants et les principes d'établissement des contrats de commandes d'intrants</li> </ul>	<p>Rapports MDA d'activités Rapports MDA d'activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des opérateurs privés investissent dans le secteur</li> <li>- Des laboratoires pharmaceutiques privés investissent dans le secteur</li> <li>- L'Etat apporte des financements complémentaires</li> <li>-Les infrastructures publiques sont restructurées ;</li> <li>- Un allègement des taxes d'importation &amp; matières premières est accordé</li> <li>- Les promoteurs privés bénéficient des dispositions du code des investissements.</li> </ul>

<p><b>RA 1.2 : Un cadre concurrentiel d'importation régulière d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est créé</b></p>	<p>A 1.2.1 Appui à la mise en place de nouvelles BI  A 1.2.2 Mise en réseaux des BI agricoles, zootechniques et vétérinaires  A 1.2.3 Promotion des commandes groupées des intrants  A 1.2.4 Appui à la création des centres de services gérés par les OP  A 1.2.5 Elaboration et mise en place d'un mécanisme d'appui aux distributeurs privés agricoles, zootechniques et vétérinaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre d'importateurs publics, privés et associatifs opérationnels</li> <li>- Nbre de BI créées</li> <li>- Volume d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires vendus par les BI</li> <li>- Nbre de centres de services créés par région</li> <li>- % des producteurs utilisant des intrants agricoles</li> <li>- % des producteurs utilisant des intrants zootechniques</li> <li>- % des producteurs utilisant des intrants vétérinaires</li> </ul>	<p>Rapports d'activités des OP  Rapports d'activités des chambres d'agriculture  Rapports d'activités du MDA  Rapports d'activités du MDA</p>	<p>Les partenaires techniques et financiers investissent dans le secteur  Des opérateurs privés investissent dans le secteur  L'Etat apporte des financements complémentaires  Le statut de la DLV est révisé</p>
<p><b>RA 1.3 : L'accès régulier aux services financiers pour tous les acteurs des filières des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est assuré</b></p>	<p>A 1.3.1 Mise en place de fonds d'achat de semences auprès des OP.  A 1.3.2 Renforcement des fonds de roulement des BI  A 1.3.3 Mise en place de fonds tampons au niveau des Fédérations et des Unions  A 1.3.4 Mise en place de garanties bancaires pour les crédits documentaires  A 1.3.5 Mise en place de lignes de crédit au niveau des IMF  A 1.3.6 Mise en œuvre de mécanismes facilitant l'accès au crédit pour l'acquisition des intrants  A 1.3.7 Information/formation des producteurs sur le warrantage  A 1.3.8 Information/formation des gérants et dirigeants des BI sur le warrantage  A 1.3.9 Information/formation des gérants et dirigeants des IMF sur le warrantage  A 1.3.10 Construction de magasins de stockage pour le warrantage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Types et niveau de fonds mis en place</li> <li>- Volume de l'appui financier accordé aux distributeurs privés</li> <li>- Nbre de distributeurs privés ayant bénéficié d'un appui financier</li> <li>- Chiffre d'affaire des BI</li> <li>- Nbre d'importateurs d'intrants bénéficiant de facilités bancaires par région</li> <li>- Nbre de distributeurs privés ayant bénéficié de crédit</li> <li>- Nbre de BI pratiquant le warrantage par région</li> <li>- Nbre de producteurs pratiquant le warrantage par région</li> <li>- Montant des financements pour le warrantage par région</li> <li>- Nbre de lignes de crédit</li> <li>- Montants des lignes de crédit</li> <li>- Nbre de formations organisées sur le warrantage</li> <li>- Nbre de personnes formées en warrantage</li> </ul>	<p>Rapports des OP  Registres des BI  Rapports des IMF  Rapports BCEAO  Rapports Banques commerciales</p>	<p>Existence d'un système bancaire dynamique  Mise en œuvre de la stratégie de la microfinance  Contribution financière des Partenaires techniques et financiers  Participation des OP et des distributeurs privés au financement  Des laboratoires pharmaceutiques privés investissent dans le secteur  L'Etat apporte des financements complémentaires</p>

**Objectif Spécifique 2 : Créer un cadre juridique réglementaire en vue d'assurer les fonctions de contrôle et de suivi de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires**

<p><b>RA2.1 : La réglementation en matière de production, d'importation, de commercialisation et d'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est élaborée/ révisée et diffusée</b></p>	<p>A 2.1.1 Création de comité paritaire intrants au niveau national  A 2.1.2 Création de comité paritaire intrants au niveau régional  A 2.1.3 Création de comité paritaire intrants au niveau départemental  A 2.1.4 Création de comité paritaire intrants au niveau communal  A 2.1.5 Facilitation d'agrément aux importateurs d'intrants  A 2.1.6 Restructuration et/ou révision du statut de la Centrale d'Approvisionnement  A 2.1.7 Réalisation d'une étude sur la restructuration de la DLV  A 2.1.8 Elaboration ou révision et diffusion de la réglementation sur les semences  A 2.1.9 Elaboration ou révision et diffusion de la réglementation sur les engrais  A 2.1.10 Elaboration ou révision et diffusion de la réglementation sur les produits phytosanitaires  A 2.1.11 Elaboration ou révision et diffusion de la réglementation sur médicaments vétérinaires  A 2.1.12 Elaboration ou révision et diffusion de la réglementation sur les intrants zootechniques  A 2.1.13 Elaboration ou révision et diffusion de la réglementation sur le matériel agricole</p>	<p>- Nbre de textes réglementaires sur les semences élaborés ou ravisés et diffusés  - Nbre de textes réglementaires sur les engrais élaborés ou ravisés et diffusés  - Nbre de textes réglementaires sur les produits phytosanitaires élaborés ou ravisés et diffusés  - Nbre de textes réglementaires sur les médicaments vétérinaires élaborés ou ravisés et diffusés  - Nbre de textes réglementaires sur intrants zootechniques élaborés ou ravisés et diffusés  - Nbre de textes réglementaires sur le matériel agricole élaborés ou ravisés et diffusés  - Nbre d'agréments octroyés</p>	<p>Rapports d'activités du MDA  Rapports d'activités du MRA  Rapports d'activités des OP</p>	
--	---	---	--	--

<b>Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités des organisations des producteurs</b>				
<p><b>RA 3.1</b> : La mise au point des technologies performantes et adaptées et leur utilisation/adoption par les producteurs sont développées</p>	<p>A 3.1.1 Promotion des technologies de la recherche en matière de semences, engrais, produits phytosanitaires, zootechniques et vétérinaires  A 3.1.2 Promotion des Champs Ecoles Paysans (CEP)  A 3.1.2 Conduite de tests et de démonstrations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de technologies mises au point</li> <li>- Nbre de producteurs utilisant les nouvelles technologies</li> <li>- Nombre de CEP installés et fonctionnels</li> <li>- Nbre de tests et démonstrations par technologies</li> </ul>	<p>Rapports MDA  Rapports MRA  Rapports INRAN  Rapports ICRISAT</p>	<p>Participation des institutions de recherche  Participation des services techniques  Participation des OP</p>
<p><b>RA 3.2</b> : La participation et la coordination institutionnelle entre tous les acteurs (niveaux national, régional, local) sont renforcées</p>	<p>A 3.2.1 Information/Formation des producteurs et de leurs organisations en vie associative  A 3.2.2 Identification des OP actives dans les filières des intrants  A 3.2.3 Appui aux cadres de concertation des OP  A 3.2.4 Appui au fonctionnement des comités parités au niveau national, régional, départemental et communal</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de producteurs formés en vie associative</li> <li>- Nbre d'organisations faitières opérationnelles par région</li> <li>- Nbre de Comités paritaires fonctionnels à tous les niveaux</li> </ul>	<p>Rapports des OP  Rapports des Chambres d'Agriculture  Rapports DAC/POR</p>	<p>La liberté d'association est garantie</p>
<p><b>RA 3.3</b> : Les systèmes d'information sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires sont renforcés</p>	<p>A 3.3.1 Création d'un Observatoire sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires  A 3.3.2 Appui au renforcement du réseau de radios rurales  A 3.3.3 Renforcement de radios rurales  A 3.3.4 Formation des opérateurs et des membres des comités de gestion des radios rurales  A 3.3.5 Développement d'autres canaux de communication (SMS, Internet, BLU, Bulletins, Plaquettes, Posters...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Texte de création de l'observatoire sur les intrants</li> <li>- Nbre de radios rurales créées/renforcées et opérationnelles par région</li> <li>- Nbre d'opérateurs radio formés</li> <li>- Nbre de membres de comités de gestion de RR formés</li> <li>- Nbre et types de canaux de communication développés de plaquettes distribuées</li> </ul>	<p>Rapports des Chambres d'Agriculture  Rapports DAC/POR  Rapports des Radios rurales  Rapports des PTF</p>	<p>La liberté d'association est garantie  La liberté d'expression est garantie</p>

## Troisième Partie

### MI SE EN ŒUVRE DE LA SIAD

# I CADRE DE MISE EN ŒUVRE

## I.1 CADRE INSTITUTIONNEL

La SDR a été élaborée en donnant la priorité à une approche programme, afin de reconstituer progressivement un cadre cohérent et global pour la définition et l'exécution de la politique de développement rural et de ses composantes sous-sectorielles. Les quatorze programmes identifiés constituent les unités opérationnelles de la SDR, dans lesquelles devront s'insérer progressivement les nombreuses activités en cours, ainsi que les actions futures. Un plan d'action a été établi pour chacun des 14 programmes et de leurs sous-programmes (soit 23 Plans d'Action au total) puis synthétisé sous la forme d'un plan d'action global pour le pilotage de la SDR dans son ensemble.

Compte tenu des liens étroits qui existent entre elles, il est plus logique et plus simple que la SIAD relève du cadre institutionnel général de la SDR. Le cadre institutionnel de la SIAD sera donc celui du programme ou sous-programme dans lequel elle s'intègre. Selon ce dispositif la maîtrise d'ouvrage du programme relève d'un Ministère technique et la maîtrise d'œuvre d'un objectif spécifique relève de l'institution la plus directement impliquée; un cadre de concertation est prévu pour la mise en œuvre et l'animation de l'action.

Il est ainsi proposé :

- qu'une administration de mission (Projet faisant suite au Projet Intrants) assurera la gestion de la SIAD sous la supervision du coordinateur du sous-programme 3.1 de la SDR et plus précisément du maître d'œuvre de l'objectif spécifique SIAD.
- qu'un comité paritaire de concertation réunissant les ministères concernés, les représentants des collectivités décentralisées, des producteurs, des opérateurs économiques, et des partenaires au développement traite des grandes questions de portée nationale;
- que des comités paritaires régionaux de concertation, qui accorderont une large place aux OP, aux privés et aux Chambres régionales d'Agriculture, traitent des questions de portée régionale.

## I.2 MECANISMES DE SUIVI EVALUATION

L'objectif poursuivi par le suivi et évaluation de la SIAD sera de fournir des informations pertinentes, en temps utile et fiables sur les différents indicateurs décrits dans le cadre logique (IOV).

Le dispositif de suivi reposera sur les structures des OP, les services déconcentrés et centraux, les fournisseurs et les autres partenaires (IMF, Recherche, PTF...).

Le processus de suivi-évaluation se déroulera suivant quatre étapes principales :

- la collecte de données,
- le traitement de ces données,
- l'analyse et l'interprétation (Ratio, graphiques, cartes, etc.),
- la validation, la mise en forme et la diffusion de ces informations pour leur utilisation dans la prise de décision.

La conception et la mise en œuvre du S/E de la SIAD s'appuieront sur les principes suivants :

- basé sur le cadre logique de la SIAD et portant une attention particulière aux questions transversales de genre et d'environnement,
- intégré aux systèmes de S&E de la SDR et de la SRP,
- pourvu en moyens ; ressources humaines, équipements, outils et méthodes en rapport avec le contexte pour en garantir la durabilité.

## I.3 MECANISMES DE FINANCEMENT



Le financement de la SIAD fera appel :

- à la contribution de l'Etat : mise en place des fonds filières, allégements fiscaux et exonération de taxes ;
- aux opérateurs privés : remises sur commandes, crédit fournisseur ;
- aux OP : contributions financières et/ou matérielles pour la construction d'infrastructures, l'auto-évaluation... ;
- aux partenaires techniques et financiers : financement de la mise en œuvre de la SIAD en fonction des centres d'intérêt.

Les partenaires techniques et financiers qui soutiennent la mise en œuvre de la SDR seront sollicités. Le gouvernement mènera une offensive diplomatique en vue de la concrétisation des manifestations d'intérêt enregistrées au cours de la phase d'élaboration de la SIAD et pour diversifier les sources de financement. Les modalités de gestion des financements seront conformes aux procédures de chaque bailleur de fonds.

## I.4 ROLES DES ACTEURS

Les organisations des producteurs, les partenaires au développement, (ONG et projets), les services techniques de l'Etat, les institutions financières (IMF, SFD) sont les intervenants et partenaires de la SIAD. Le succès de la SIAD est donc lié à la volonté des différents acteurs d'asseoir un cadre de concertation dynamique. Le succès de la SIAD dépend aussi d'une vision claire des autorités concernant le rôle et la place de chacun des acteurs.

Ainsi, la mise en œuvre de la SIAD reposera-t-elle sur : i) le dynamisme et la volonté des Unions / Fédérations / Groupements de producteurs, des commerçants, et des autres acteurs des filières et leur capacité à partager leurs visions et leurs intérêts ; ii) la capacité des institutions publiques et privées d'encadrement à mobiliser les acteurs à la base; iii) la concertation large et démocratique de tous les acteurs.

## I.5 CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

Années	2006				2007				2008				2009				2010				2011				2012			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Finalisation du document SIAD																												
Approbation par le Gouvernement																												
Plaidoyers auprès des Partenaires techniques et financiers																												
Mise en place de la cellule technique de gestion																												
Elaboration et mise en place d'un système de suivi-évaluation																												
Mise en œuvre de la SIAD																												

Tableau 1 – Rôles des acteurs de la SIAD

RESULTATS	ACTIONS	ACTEURS/RESPONSABLES
<i>Objectif Spécifique 1</i> : Assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif		
<b>RA 1.1 : Une production nationale compétitive d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est promue</b>	<b>A.1.1.1</b> Création d'unité semi industrielle de traitement du PNT	MDA; Ministère Industrie
	<b>A.1.1.2</b> Création d'une usine de fabrication d'engrais concentré	MDA; Ministère Industrie
	<b>A.1.1.3</b> Création d'une unité de fabrication de fertilisants biologiques BIOPOST	MDA; Ministère Industrie
	<b>A 1.1.4</b> Construction d'une unité de fabrication de médicaments zoo vétérinaires génériques	MDA; INRAN; ICRISAT
	<b>A 1.1.5</b> Développement des capacités de production des vaccins aviaires au niveau de la Direction des Laboratoires Vétérinaires (DLV)	MDA; INRAN
	<b>A 1.1.56</b> Relance des activités des Unités d'Aliments Bétail (UAB)	MDA
	<b>A 1.1.7</b> Augmentation de la production des unités privées d'UAB	MDA, OP
	<b>A 1.1.8</b> Construction d'une unité de fabrication de produits de traitement phytosanitaire alternatif	MDA; Partenaires, OP
	<b>A 1.1.9</b> Construction d'une usine de montage de tracteurs agricoles	MRA; Secteur privé
	<b>A 1.1.10</b> Approvisionnement régulier des producteurs en pièces détachées	MRA
	<b>A 1.1.11</b> Formation de techniciens compétents et fourniture de services après vente	MRA; Partenaires
	<b>A 1.1.12</b> Augmentation des capacités de production et de stockage de semences de base et de niveau M1, M2 et M3	MRA; Partenaires
	<b>A 1.1.13</b> Identification et formation des multiplicateurs privés de semences et au niveau des OP de base	Secteur privé
	<b>A 1.1.14</b> Formation des producteurs sur la qualité des intrants et les principes d'établissement des contrats de commandes d'intrants	MDA; Partenaires
<b>RA 1.2 : Un cadre concurrentiel d'importation régulière d'intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est créé</b>	<b>A 1.2.1</b> Appui à la mise en place de nouvelles BI	OP, projets, Etat
	<b>A 1.2.2</b> Mise en réseaux des BI agricoles, zootechniques et vétérinaires	OP, projets, Etat
	<b>A 1.2.3</b> Promotion des commandes groupées des intrants	OP, projets, Etat

	<b>A 1.2.4</b> Appui à la création des centres de services gérés par les OP	OP, projets, Etat
	<b>A 1.2.5</b> Elaboration et mise en place d'un mécanisme d'appui aux distributeurs privés agricoles, zootechniques et vétérinaires	OP, projets, Etat
<b>RA 1.3 : L'accès régulier aux services financiers pour tous les acteurs des filières des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est assuré</b>	<b>A 1.3.1</b> Mise en place de fonds d'achat de semences auprès des OP.	Etat, projets, SFD et Banques commerciales
	<b>A 1.3.2</b> Renforcement des fonds de roulement des BI	Etat, projets, SFD et Banques commerciales
	<b>A 1.3.3</b> Mise en place de fonds tampons au niveau des Fédérations et des Unions	Etat, projets, SFD et Banques commerciales
	<b>A 1.3.4</b> Mise en place de garanties bancaires pour les crédits documentaires	Etat, projets, SFD et Banques commerciales
	<b>A 1.3.5</b> Mise en place de lignes de crédit au niveau des IMF	Etat, projets et Banques commerciales
	<b>A 1.3.6</b> Mise en œuvre de mécanismes facilitant l'accès au crédit pour l'acquisition des intrants	Etat, projets, SFD et Banques commerciales
	<b>A 1.3.7</b> Information/formation des producteurs sur le warrantage	OP, Etat, projets
	<b>A 1.3.8</b> Information/formation des gérants et dirigeants des BI sur le warrantage	OP, Etat, projets
	<b>A 1.3.9</b> Information/formation des gérants et dirigeants des IMF sur le warrantage	OP, Etat, projets
	<b>A 1.3.10</b> Construction de magasins de stockage pour le warrantage	Etat, projets et Banques commerciales
<b>Objectif Spécifique 2 :</b> <i>Créer un cadre juridique réglementaire en vue d'assurer les fonctions de contrôle et de suivi de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires</i>		
<b>RA2.1 : La réglementation en matière de production, d'importation, de commercialisation et d'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires est élaborée/ révisée et diffusée</b>	<b>A 2.1.1</b> Création de comité paritaire intrants au niveau national	MDA, OP, Secteur privé
	<b>A 2.1.2</b> Création de comité paritaire intrants au niveau régional	MDA; ME/F, OP, Secteur privé
	<b>A 2.1.3</b> Création de comité paritaire intrants au niveau départemental	MDA, OP, Secteur privé
	<b>A 2.1.4</b> Création de comité paritaire intrants au niveau communal	MDA, Préfets, OP, Secteur privé
	<b>A 2.1.5</b> Facilitation d'agrément aux importateurs d'intrants	MDA, Gouverneurs

	A 2.1.6 Restructuration et/ou révision du statut de la Centrale d'Approvisionnement	Etat
	A 2.1.7 Réalisation d'une étude sur la restructuration de la DLV	Etat
	A 2.1.8 Elaboration ou révision et diffusion de la réglementation sur les semences	Etat
	A 2.1.9 Elaboration ou révision et diffusion de la réglementation sur les engrais	Etat
	A 2.1.10 Elaboration ou révision et diffusion de la réglementation sur les produits phytosanitaires	Etat
	A 2.1.11 Elaboration ou révision et diffusion de la réglementation sur médicaments vétérinaires	Etat
	A 2.1.12 Elaboration ou révision et diffusion de la réglementation sur les intrants zootechniques	Etat
	A 2.1.13 Elaboration ou révision et diffusion de la réglementation sur le matériel agricole	Etat
<b>Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités des organisations des producteurs</b>		
<b>RA 3.1 : La mise au point des technologies performantes et adaptées et leur utilisation/adoption par les producteurs sont développées</b>	A 3.1.1 Promotion des technologies de la recherche en matière d semences, engrais, produits phytosanitaires, zootechniques et vétérinaires	Etats, projets, ONG
	A 3.1.2 Promotion des Champs Ecoles Paysans (CEP)	Etats, projets, ONG
	A 3.1.2 Conduite de tests et de démonstrations	OP, Projets, ONG
<b>RA 3.2 : La participation et la coordination institutionnelle entre tous les acteurs (niveaux national, régional, local) sont renforcées</b>	A 3.2.1 Information/Formation des producteurs et de leurs organisations en vie associative	OP, Projets, ONG
	A 3.2.2 Identification des OP actives dans les filières des intrants	OP, Projets, ONG
	A 3.2.3 Appui aux cadres de concertation des OP	OP, Projets, ONG
	A 3.2.4 Appui au fonctionnement des comités parités au niveau national, régional, départemental et communal	Etat, OP, Projets, ONG
<b>RA 3.3 : Les systèmes d'information sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires sont renforcés</b>	A 3.3.1 Création d'un Observatoire sur les intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires	Etat, OP, Projets, ONG
	A 3.3.2 Appui au renforcement du réseau de radios rurales	Etat, OP, Projets, ONG
	A 3.3.3 Renforcement de radios rurales	Etat, OP, Projets, ONG
	A 3.3.4 Formation des opérateurs et des membres des comités de gestion des radios rurales	Etat, OP, Projets, ONG
	A 3.3.5 Développement d'autres canaux de communication (SMS, Internet, BLU, Bulletins, Plaquettes, Posters...)	Etat, OP, Projets, ONG

Tableau 2 : Coûts par objectif spécifique sur cinq ans

<b>OBJECTIFS SPECIFIQUES</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>UNITE</b>	<b>PT (CFA)</b>	<b>PT (USD)</b>
<b>OS 1</b>	<i>Assurer un accès régulier des producteurs à des intrants de qualité et à un coût compétitif</i>	FORFAIT	<b>7 717 400 000</b>	<b>14 841 153</b>
<b>OS 2</b>	<i>Créer un cadre juridique réglementaire en vue d'assurer les fonctions de contrôle et de suivi de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des intrants agricoles, zootechniques et vétérinaires</i>	FORFAIT	<b>115 000 000</b>	<b>221 154</b>
<b>OS 3</b>	<i>Renforcer les capacités des organisations des producteurs</i>	FORFAIT	<b>2 133 160 000</b>	<b>4 102 231</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>9 965 560 000</b>	<b>19 164 538</b>

## ANNEXES

*Annexe 1 - Synthèse des Etudes MARP*

*Annexe 2 - Synthèse des Ateliers régionaux*

*Annexe 3 - Liste des documents et des rapports d'études consultés pour la capitalisation au niveau national*